

Tel est le titre de l'œuvre de Gaston LEROUX

que nous publierons prochainement en feuilleton.

C'est une histoire à la fois romanesque et fantastique, où tous les événements s'enchaînent avec l'implacable logique qui est le secret du grand conteur et qui séduira non seulement les amateurs de pittoresque et de merveilleux mais aussi ceux qui aiment les pures et touchantes idylles.

Parmi les personnages que le grand romancier a fait mouvoir dans

LE FANTÔME

DE

L'OPÉRA

Il n'en est pas un qui soit indifférent. Les uns feront rire, les autres feront pleurer. Certains donneront le frisson.

Prenez tout le drame se déroule dans le colossal édifice qu'est le grand Opéra de Paris, l'Opéra de Garnier.

Le Fantôme de l'Opéra

en connaît à merveille les moindres recoins. Ni les loges, ni la scène, ni les dessous, ni les dessous n'ont de secret pour lui. Il est partout présent, tantôt enchanteur, lorsque « Ange de la musique » il exalte les facultés artistiques de la cantatrice Christine Daaé, tantôt cruel et redoutable quand il essaie d'arracher celle-ci à son fiancé Raoul de Chagny.

LISEZ

A partir du dimanche 29 juillet

Le Fantôme de l'Opéra



Ge qui fit sauter M^{me} Milhavet

Toulouse, 25 juillet. — Hier soir, avenue de Paris, à la distillerie Milhavet, une étincelle produite par le glissement d'un fût contenant 650 litres d'alcool, placé sur une échelle de fer, a provoqué une explosion qui souleva Mme Milhavet et la projeta sur un meuble où elle se blessa au bras. L'alcool enflammé détermina un incendie qui détruisit la distillerie. Les pertes dépassent 200.000 francs.

UNE BOUTEILLE DE VIN BLANC ET... ELLE SE TUE

Orléans, 25 juillet. — Une jeune femme, disant se nommer Marcelle Botta, âgée de 25 ans environ, arriva ces jours-ci de Paris à Orléans, pour retrouver son ami, M. Vuillemin, ingénieur à la Compagnie du gaz. La jeune femme se rendit au domicile de celui-ci, pendant que l'ingénieur était à son travail, absorba une bouteille de vin blanc et se tua d'un coup de revolver dans la tête. On ignore le mobile de ce suicide et on recherche la famille de la malheureuse.

Seznec est reconnu

Morlaix, 25 juillet. — Le juge d'instruction Campion a entendu ce matin de 9 heures à midi, M. Chenouard, du Havre, et son employée Mlle Héronval, M. de Hainaut de Paris, et M. Legrand. Ces deux derniers, on s'en souvient, voyagèrent dans le même compartiment que l'homme qu'on croit être Seznec, et qu'on acheta une machine à écrire chez M. Chenouard.

M. Chenouard a reconnu formellement dans la machine trouvée chez Seznec celle qui lui fut achetée. D'autre part, MM. de Hainaut et Legrand, qui se trouvaient chez M. Chenouard lorsque fut vendue la machine, ont reconnu dans l'acheteur qui se donna pour M. Ferbourg, de Mayence, leur compagnon de voyage.

UN PÈRE INDIGNE

Dijon, 25 juillet. — Il y a quatre semaines, mourut à l'hôpital de Dijon, Mme Lemaire, dont le mari est peintre en bâtiments à Dijon.

À la suite de diverses déclarations de la mourante, qui paraissait faire effort pour dissimuler un profond chagrin, une enquête longue et minutieuse, conduite par le chef de la sûreté municipale, vint d'amener l'arrestation du mari, Justin Legrand, 32 ans, pour avoir abusé de sa fille, âgée de 20 ans, et pour attentat à la pudeur sur son autre fille, âgée de 12 ans.

Le misérable a avoué, et de l'enquête il ressort que le soir même de la mort de sa femme, il outrageait sa fille aînée, malgré ses résistances.

UN MUR ENSEVELI QUATRE OUVRIERS

Aren, 25 juillet. — Aux usines Ouvrés et Redage, une équipe d'ouvriers était occupée à la réfection d'un mur qui s'éroula ensevelissant quatre des ouvriers. Trois furent tués et le quatrième dans un état désespéré.

Régional Quotidien

QUINZE CENTIMES

Administration et Rédaction: 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

PUBLICITE (Annonces et réclames), 8, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

COMPTE DE CHEQUES POSTAUX: PARIS 272-43

JEUDI

26

JUILLET 1923

Quinzième année. - N° 5.267

ABONNEMENTS:

1 an	6 fr.	12 fr.	18 fr.
6 mois	3 fr.	6 fr.	9 fr.
3 mois	1 fr. 50	3 fr.	4 fr. 50

TELEPHONE: 2.12 et 2.18

Les derniers avertissements de M. Poincaré

Véritablement infatigable, la patience de notre président du Conseil. Répondant, dimanche, à Villers-Cotterets, à M. Lloyd George, qui trouve « amusantes » les doléances de la France sur les prodigalités de l'Allemagne, alors qu'elle s'applique elle-même à réparer son outillage, M. Poincaré a prononcé un de ses meilleurs et plus pratiques discours sur la question des réparations. Nos hochephilistes lui reprocheront avec amertume de dire toujours la même chose, c'est exact; mais n'y a-t-il pas des vérités qu'il faut répéter mille fois, avant de les faire pénétrer dans les esprits les plus obtus, avant que les incrédules les plus obstinés soient convaincus.

La France victorieuse, mais mutilée, a des devoirs incontestables qui n'appartiennent pas à l'Allemagne. Elle se doit de réparer ses ruines, non pas à ses risques et périls, non pas avec ses propres ressources, mais avec celles de la nation qui a voulu la guerre, qui lui a imposé, qui lui a mené, avec une telle barbarie, avec un tel luxe de cruauté, de déprédations raisonnées, qu'elle voulait, non pas simplement vaincre, mais nous ruiner à tout jamais. Elle n'a d'ailleurs pas caché ses intentions. Le sort des armes lui ayant été contraire, nous devrions, d'après l'exemple anglais, attendre son bon plaisir, lui permettre de consacrer au développement de son commerce, de son industrie, de ses canaux, de ses moyens de transport ce que la guerre a laissé intact, les milliards dont elle nous est redevable, ne lui rendre aucun gage, aucune garantie, ne pas la forcer à s'exécuter! Loin de nous aider dans cette œuvre de justice, l'Angleterre, par la voix de son ex-premier, s'y refuse, s'en effuse, exige de notre part de nouvelles concessions. Notre président du conseil ne se rend pas à ces manœuvres, il lui a toujours tenu à ses côtés, et même l'occasion s'en présentait dimanche, il l'a proclamé, une fois de plus, en des termes, d'une si grande énergie, que la lumière éclate, que les aveugles même volontaires, doivent à moins de mauvaise foi, se rendre à ses raisons.

Dans son plan de dévastation de la France, l'Allemagne énumérait des matières premières et objets fabriqués enlevés de nos départements envahis, puis ajoutait joyeusement: « Ces dommages de guerre nous les répercuterons durablement sur les entreprises qui ont subi les dommages de guerre, et plus loin: « Les dommages subis par l'industrie du fer ont atteint trop profondément l'économie nationale française pour que les conséquences s'en puissent facilement effacer ».

M. Lloyd George a en outre les mains liées par le traité de paix. S'il les a oubliées, M. Poincaré les lui a très opportunément rappelés à Villers-Cotterets. Hélas! la mémoire du Premier Anglais ne l'a pas traité; il a passé l'éponge sur le passé parce qu'il répète que la France ne nuise à la prospérité anglaise. Cette crainte l'affole à ce point qu'il ne voit pas les efforts de l'Allemagne en vue de reprendre son hégémonie économique, puis politique, sur le monde entier.

Plus qu'effrayant le tableau de l'Allemagne d'après guerre exposé par M. Poincaré, la réorganisation de son industrie constitue un véritable danger. Ce ne sont pas chez elle, dit-il, de vastes cartels, d'immenses syndicats nationaux, de larges combinaisons horizontales, groupant des exploitations fabriquant les mêmes produits, mais d'autres instruments de concentration industrielle, de prodigieuses combinaisons verticales, rapprochant non plus les producteurs d'une même spécialité, mais de bas en haut, toutes les formes de la production, depuis les matières premières jusqu'aux produits manufacturés.

Ces organismes, enveloppement, dominent, annihilent l'état allemand, ils constituent un régime d'oppression économique et sociale, compliqué des réactions militaristes. Rien, remarque notre président du Conseil, n'est plus incompatible avec les traditions séculaires de l'Angleterre et de la France, de plus contraire aux idées démocratiques dont se réclament ces deux nations. Aussi, si on commettait l'imprudence d'enfermer dans un cadre fixe et permanent la capacité financière du Reich, l'Allemagne échapperait rapidement à nos mesures, reconstruirait la primauté économique, imposerait au monde « le scandale de la domination politique la plus rétrograde et la plus immorale ».

Afin que ne subsiste aucun doute à cet égard, M. Poincaré invite ses alliés à une double visite: tout d'abord, dans l'Alsace, ensuite dans la Ruhr. Il n'est pas en effet meilleure leçon de choses, sans études financières, sans expertises internationales, l'enquête sera probante.

P.-H. SAINT-POL

LA SEULE RÉPONSE

La France ne sera pas un dominion

Nous ne nous sommes pas libérés de l'emprise allemande pour nous livrer au bon vouloir briannique

À la faveur des mystères dont s'enveloppent les négociations, les Anglais ont toute liberté de poursuivre leur manœuvre enveloppante, et ils en profitent. Incapable de nous chasser directement de la Ruhr, ils cherchent à nous obliger d'en sortir en supprimant les raisons que nous pouvons avoir d'y rester. Ces raisons sont au nombre de deux: les réparations et la sécurité.

Pour les réparations, on nous montre, une fois de plus, la grande fantasmagorie du contrôle des finances et d'une hypothèque sur les richesses allemandes.

Pour la sécurité, la manœuvre vient de se démasquer. Une note Reuter annonce que le gouvernement anglais est prêt à faire tout le nécessaire pour garantir la France contre toute agression.

Qu'est-ce que cela signifie? Tout simplement que la Grande-Bretagne prétend nous réduire à l'état de Dominion.

Garantir la sécurité d'un pays, c'est le protéger, c'est-à-dire contrôler son indépendance.

Voilà l'argument irréfutable. On peut répondre à toutes les objections par des conventions sans limite de durée, analogues à celles qui ont assuré l'entrée en ligne de l'armée du maréchal Foch, dans les délais prévus par les arrangements d'Etat-major avant 1914. On peut même nous promettre que l'Angleterre réorganiserait son armée malgré l'opposition manifeste de l'opinion publique: les promesses ne coûtent rien.

Mais ce qu'on ne peut pas démontrer, c'est que le jour où la France sera liée militairement à l'Angleterre, elle conservera son indépendance.

Ce jour-là, en effet, les Anglais nous fixeraient leurs volontés, ils exigeraient tout d'abord la réduction de notre aviation, ils nous priveraient naturellement du concours de leurs avions.

Uns entravés, sans sous-marins, sans avions, la France serait livrée, elle retomberait sous le joug.

Voilà la belle perspective qu'on nous offre. Ces bons Anglais sont vraiment un peu naïfs de nous croire assez bêtes pour être dupes d'une pareille combinaison. A force de proclamer la solidarité d'alliance existante, on a fini par leur faire croire que nous pouvions tout accepter.

Le jour où la liberté se découvrira, il y aura des grincements de dents.

SAINT-BRICE.

Les menaces de Lloyd George

Londres, 25 juillet. — M. Lloyd George a sans doute été vivement atteint par les allusions à son rôle politique contenues dans le discours prononcé à Villers-Cotterets, par M. Poincaré.

Dans un discours prononcé aujourd'hui à Bristol, il vient à répondre à des termes qui frisent l'insulte.

Je voudrais, dit-il, que M. Poincaré ne fasse pas de discours le dimanche, le dimanche c'est le jour consacré à la bonne volonté, et qui convient guère pour ouvrir les cylindres d'une machine à distiller les mauvaises volontés, les soupçons et l'inimitié parmi les nations. Ce serait très grave si cela devait continuer.

M. Bonar Law lui aussi, a trouvé qu'il était absolument impossible de travailler avec le Président du Conseil français.

Il est malheureux qu'on prononce des discours qui ont pour effet d'agrandir la brèche entre la France et l'Angleterre. Les grands efforts de la guerre ne seront pas gaspillés et sacrifiés à des discussions stériles.

En somme l'Angleterre se rend compte de nous et n'est pas contente que M. Poincaré s'en aperçoive et le dise. C'est le comble!

Les Canadiens soutiennent la politique française

Paris, 25 juillet. — L'opinion publique de plusieurs Dominions s'est déjà prononcée en faveur de la politique française.

Aujourd'hui, c'est le Canada qui officiellement par la voix du premier ministre du gouvernement fédéral, vient de faire connaître l'opinion de l'immense majorité de ce pays.

Dans un grand dîner donné hier soir par le Comité France-Amérique, M. le ministre Raoul Dandurand, à la fin des discours, a lu une déclaration, dont nous exuons le passage suivant:

Nous n'ignorons pas que nous avons eu l'honneur d'apposer notre signature au traité de Versailles qui vous garantissait le rétablissement de vos régions dévastées. Le moins que nous puissions vous apporter dans l'exécution par l'Allemagne de cette obligation, c'est notre appui moral. Cet appui, de la part du Canada, nous l'avons tout entier.

Tout d'abord au Sénat canadien que l'entrée de la France et de la Belgique dans la Ruhr était une opération nécessaire pour le rétablissement économique de l'Europe qu'il fallait empêcher l'Allemagne de souffrir le monde entier et de laisser l'Allemagne des trillions de marks qu'elle ne cessait d'imprimer.

Le jour où l'Allemagne sera qu'il faut payer, et où elle se résignera à donner des gages sérieux, elle devra rappeler tout ce papier-monnaie à peu près sans valeur. Elle pourra alors rétablir son système monétaire sur des bases normales avec une réserve d'or qu'elle constituera grâce à l'appui du monde extérieur.

On sait que M. Dandurand, sénateur, ministre d'Etat, est depuis 10 ans président du Comité « France-Amérique », de Montréal. Il fut nommé avant la guerre commandeur dans l'Ordre de la Légion d'honneur.

UNE FÊTE DANS LA RUHR

M. Maginot remet au général Degoutte la Grande Croix de la Légion d'honneur

Düsseldorf, 25 juillet. — La ville de Düsseldorf avait pris, ce matin, un air de fête pour saluer la venue de M. Maginot, ministre de la Guerre.

A 7 h. 20, le train ministériel entra en gare. Immédiatement après les présentations officielles, le ministre se rendit en auto à l'Hindenburg-Platz, devant le théâtre, dont le péristyle était transformé en tribune.

Aussitôt arrivé, devant un grand nombre d'officiers supérieurs des armées fran-



M. MAGINOT

caises et belges, le ministre, au nom du président de la République, remit au général Degoutte la Grande Croix de la Légion d'honneur. Puis il prononça l'allocution suivante:

Vous avez, vous et vos troupes bien mérité du pays et acquis la gratitude de la France entière. C'est avec une fierté que je vous exprime en ce jour, et j'ai la joie et la fierté de vous remettre les insignes de Grand Croix de la Légion d'honneur, à vous, qui êtes la pour être exécuter le traité qui porte la signature de la France et celle de l'Allemagne, et pour sauvegarder la craque que nous tenons de ce traité et de notre victoire.

Nous avons dû nous décider, en présence de la garantie du gouvernement du Reich, à prendre en gage cette portion du territoire allemand. C'est vous qui avez été choisis, général, pour commander l'opération militaire destinée à nous mettre en possession de ce gage. C'est vous qui avez dirigé l'opération, vous qui avez dirigé les services aussi bien civils que militaires, chargés d'exploiter la Ruhr, dans l'intérêt commun des Alliés.

Vous avez déployé dans cette circonstance, comme militaire, et je serais presque tenté de dire comme civil, les plus hautes qualités de chef et d'administrateur, dans l'accomplissement d'une tâche particulièrement délicate et délicate, et dont dépend l'avenir de notre pays.

Vous avez fait preuve de fermeté, d'un cran remarquable, et de ce sang-froid qui fait les grands chefs.

Si l'on doit rendre hommage à vos qualités d'autorité, on doit également vous féliciter de votre modération. Vous avez su montrer au monde que si la France était forte et résolue à faire respecter les engagements pris vis-à-vis d'elle, elle ne se servait de sa force que pour étayer le droit, qu'elle était absolument incapable de violences et de procédés brutaux, comme ceux, dont il n'y a pas si longtemps, les armées allemandes ne se sont pas fait faute d'employer envers les populations envahies de la France et de la Belgique.

Vous vous êtes conduit en chef de guerre, et vous en avez montré, la France est fière de vous, et son gouvernement vous fait confiance.

Le général Degoutte, à son tour, a remis aux généraux, officiers et sous-officiers présents sous ses ordres, des décorations.

Il a remis notamment l'insigne de Grand Officier de la Légion d'honneur au général Caron et au général Simon; de Commandeur de la Légion d'honneur aux généraux Douchy, Creby, Clabard, Tany, Pare, Payot; aux colonels Peyrol, Debouzy, la rosette d'Officier de la Légion d'honneur, aux commandants Provins, Defrenne, aux sous-lieutenants Vidal, Condaminet, Desivy, au capitaine Vallo, de la haute-commission interalliée.

Dans l'assistance, on remarquait le général Stanley, frère de Lord Derby; M. Tirard, haut-commissaire des pays rhénans; le général Rucquoy, commandant en chef des armées belges; le général Godley, commandant des forces britanniques; le général Bunt, chef d'état-major de l'armée, et le général Bequet, chef du cabinet militaire du ministre de la Guerre.

Après la cérémonie des décorations, un imposant défilé des troupes d'infanterie et d'artillerie, des chasseurs à pied et alpins, a défilé devant la tribune d'honneur.

L'IMPOT SUR LES SALAIRES N'EST PAS POPULAIRE

Méun, 25 juillet. — 400 ouvriers de l'usine Delatré et Frouard, à Dancarie les Lys, se sont mis en grève pour protester contre la décision du percepteur, d'opérer une retenue de 10 % sur la paie de 14 ouvriers, assujettis à l'impôt sur le salaire, que les intéressés avaient négligé d'acquiescer. Les ouvriers ont refusé leur paie.

L'AFFAIRE DES BONS COMMUNAUX

L'Allemand, fournisseur, croit-on des bons volés au lieu de ses complices trouve la sûreté

Paris, 25 juillet. — La Sûreté Générale a procédé à une troisième arrestation, dans l'affaire des bons communaux, celle de l'Allemand Otto Schwedsten, industriel, à Cologne.

Cet industriel, ignorant que Papazian et Domergue avaient déjà été arrêtés, s'est présenté hier, chez eux pour se faire rembourser 2 millions de bons communaux qu'il avait placés dans une valise.

An lieu de ses complices, il eut la surprise de trouver des inspecteurs de la Sûreté qui lui demandèrent l'origine de ces bons.

L'industriel refusa toute explication et se laissa conduire au dépôt.

On est persuadé que ce dernier inculpé est le grand fournisseur de bons communaux volés pendant la guerre.

NOS OPERATIONS AU MAROC

Rabat, 16 juillet. — Dans la région de Taza, le 23 juillet, le groupe des opérations du Sud, sous le commandement du général Théveney, avait pour objectif les villages étagés autour des cascades de l'Oued-Emmouzar, qui constituent le cœur du pays marocain.

Tous ces objectifs ont été rapidement atteints, malgré de fortes contre-attaques des dissidents.

Une bombe monstre d'avion

Londres, 25 juillet. — On vient d'expérimenter, près de Washington, les effets de la plus grosse bombe d'avion qui ait jamais été construite. Elle pesait près de 2.000 kilos, était chargée de 1.000 kilos d'explosif et mesurait de bout en bout 4 mètres. Lancée d'une hauteur de 1.200 mètres, elle produisit à l'explosion un cratère de 21 mètres de diamètre et 8 mètres de profondeur. Plus de 1.000 mètres cubes de terre furent déplacés.

L'avion, qui était cependant fort éloigné du lieu de l'explosion, fut ébranlé par le déplacement de l'air.

UN ESPION ARRETE

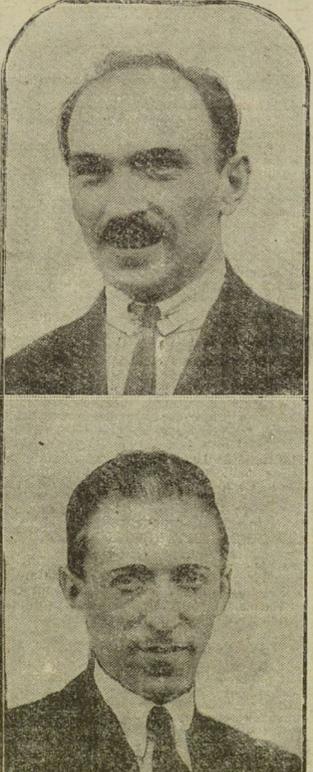
Bruxelles, 25 juillet. — On avait dernièrement à Bruxelles un déserteur français, Louis Ripper, condamné à mort par le Conseil de guerre du 15^e corps, et recherché pour espionnage au détriment de tous les Alliés pendant la guerre.

Bien qu'une instruction eût été ouverte contre Ripper à Bruxelles, le président de la Chambre du Conseil vient d'ordonner sa mise en liberté, mais le procureur du roi a interjeté appel de cette décision.

UN BEBÉ ECRASE PAR UNE AUTO

Nantes, 25 juillet. — Le docteur Pinel, médecin à Pont-Rousseau, se rendant en automobile au village de Beantour, au chevet d'un malade, écrasa un enfant de trois ans, Albert Erecht. La mort fut instantanée.

Le Grand Prix de Rome de sculpture



Phot. Rol. En haut: M. Bertola, grand prix de Rome. Au dessous: M. Eaudry, premier second grand prix.

LE CRIME DE SAINT-LOUP

L'assassin du petit pâtre est arrêté

C'est le vieux kabyle Ambarek ben Ahmet

(De notre envoyé spécial)

Saint-Loup, 25 juillet. — Deux faits nouveaux, et de la plus haute importance, ont occupé hier la journée des magistrats.

Tout d'abord, le bruit, que nous annoncions dans notre numéro de mercredi, de l'arrestation de l'évadé corse Agostini, était bien exact. Il a été, en effet, capturé mardi soir, à 21 h. 30, à Crèvy, par les gendarmes de Varennes à sa recherche.

Il avait complètement transformé sa tenue ayant changé son pantalon de treillis blanc contre un bleu, qu'il vola à Bessay, et troqué sa vareuse contre un vêtement qu'il se confectionna dans un grand cache-poussière. Le couvre-chef fut fabriqué avec les morceaux restants, renforcé, pour la visière, d'une mince planche de bois.

Conduit à Varennes et de là à Saint-Loup, où il arriva vers 14 heures mercredi, il fut interrogé et fouillé dans une salle de la mairie par le procureur de la République de Moulins et le juge d'instruction.

Il a avoué qu'il espérait se sauver en Corse et prendre le maquis où il se flattait que nul ne pourrait le rejoindre, et ses réponses ne laissèrent plus aucun doute dans l'esprit des magistrats. Là n'était point l'auteur du crime.

Agostini a été reconduit au camp militaire où il achèvera, sous une surveillance plus étroite, sa détention qui doit se prolonger jusqu'en 1926.

Les vœux tirés sur ce repris de justice, reprenons la suite des événements qui approchent de plus près le crime du domaine des Geoffroy.

L'assassin

Nous avons mentionné, dans notre numéro d'hier, l'interrogatoire que faisait subir le parquet à 'ne douzaine de Marocains du camp de la Ferté.

Les questions précises posées par les magistrats n'obtinrent pas de réponse de la part de l'un d'eux, un vieillard à barbe grise, type classique du Kabyle, qui fut maintenu à la disposition de la justice, et transféré à la maison d'arrêt de Neuilly-le-Réal.

Or, aujourd'hui, le parquet de Moulins, revenu sur les lieux du crime, recueillit une déclaration extrêmement précieuse, et qui devait détruire la dernière des hypothèses à laquelle on s'était tout d'abord arrêté.

La silhouette du vieux Kabyle devait alors devenir le point de mire de tous les raisonnements, l'aboutissement de toutes les suppositions.

Ambarek ben Ahmet, était l'assassin! Ce petit vieillard, à la face impassible, qui ne sait ni son âge, ni le lieu de sa naissance, était la brute immonde, l'infâme sauvage qui commit le plus effroyable et le plus ignoble des forfaits.

Quelle était donc cette déposition qui venait de changer ainsi la face du problème angoumois qui tous se posaient?

Des divers renseignements recueillis de ci de là, au cours de l'enquête, les magistrats parvinrent à établir qu'un nommé Langlois, de Saint-Gerand-de-Vaux, avait dans l'après-midi de lundi, chargé du bois dans le pacage voisin de l'endroit où fut trouvé le cadavre du petit Stos.

La veste ensanglantée

Il pouvait donc être du plus haut intérêt pour la bonne marche de l'instruction, d'interroger ce M. Langlois. Ce que firent les magistrats.

Et ils apprirent que cette personne avait, lundi soir, vers 17 heures, aperçu, rôdant dans les environs, un kabyle portant barbe grise et revêtu d'un veston blanc.

Or, le Kabyle, amené dans la cour de la ferme des Geoffroy, fut formellement reconnu par la fermière, Mme veuve Classet, pour la voir vu ce même jour, vers 19 heures, passer en se dandinant le long du petit chemin qui borde la ferme.

Mais il y avait une variante d'un ordre négatif et qui devait pourtant devenir le plus positif des soupçons de l'accusation.

Le Kabyle n'était plus vêtu d'un veston blanc: celui qu'il portait à 19 heures était bleu!

Mais alors? Comme l'état des présomptions se resserra à cette déclaration!

Si, en effet, le Kabyle changea de vêtement dans un laps de temps où ses occupations ne l'y entraînaient point, c'est qu'un motif sérieux l'y obligea.

Et de là à conclure par l'accusation la plus grave, il n'y a qu'un pas. Les magistrats l'ont franchi, Ambarek ben Ahmet s'était débarrassé de la veste blanche, désormais tachée du sang du crime!

On ne doute pas d'ailleurs que cette conclusion logique ne soit confirmée par le service anthropométrique de la justice qui doit relever les empreintes digitales nettement visibles sur le magazine illustré trouvé taché de sang, à deux pas du cadavre de l'enfant.

Les rapports seront rédigés sous peu et la preuve définitive pourra alors être faite si même l'assassin se cantonne dans son système actuel de mutisme.

Le rôle du parquet est terminé, et les magistrats ont regagné Moulins, mercredi après-midi vers 16 heures, laissant sur place les inspecteurs de la brigade mobile de Clermont, qui poursuivront l'enquête et s'efforceront de préciser certains détails, dont l'un au moins relève d'un grand intérêt: la découverte de la veste blanche et de l'instrument du crime.

La douleur des parents

Pour nous, notre souci de l'information devait nous inciter à poursuivre notre enquête et nous pûmes ainsi recueillir deux dépositions, corollaires émouvantes d'un crime monstrueux. (Voir la suite en page 2)

Le Carnet du Combattant

par Jacques PERICARD

Quelles tristes confidences on reçoit, quand vos fonctions vous mettent si peu que ce soit en lumière !

C'est une veuve de guerre qui a pris un petit commerce pour élever ses deux enfants et que son inexpérience met sur le bord de la banqueroute.

C'est un vieux papa, qui a eu deux fils tués à la guerre, qui ne peut pas travailler, et qui meurt de faim avec la dérisoire allocation que lui sert l'Etat.

Et cette dernière histoire, qui est d'hier : Un de nos jeunes camarades était percepteur. Un jour, sa bonne lui vole 6.000 francs dans sa caisse. Enquête, jugement. La bonne est reconnue coupable et l'innocence du percepteur mise hors de doute.

Le camarade demande sa réintégration. « Oui, répond l'administration, mais donnez-nous la garantie de votre caisse d'assurance. » Et la caisse d'assurance déclare à son tour : « Nous avons versé à votre place les 6.000 fr. de votre cautionnement, remboursez-nous cette somme et nous vous cautionnerons de nouveau. »

Il y a six mois de cela, le camarade ne peut trouver les 6.000 francs qui lui manquent. Il a cherché à faire travailler par-ci par-là, mais de rien. Il est marié, il a deux enfants, il a la médaille militaire, il a fait.

Tous ces cas reviennent de l'Office national du combattant.

Qu'attend-on pour nous le donner ?

Jacques PERICARD.

ECNOS

Le propriétaire d'une grande écurie de courses a commandé, l'autre jour, pour son favori, plusieurs caisses d'eau minérale, provenant d'une source réputée. Le crack, après une dure saison, avait besoin d'une cure. Mais pourquoi ne pas faire tout à fait bien les choses ? Pourquoi ne pas mener le crack à Vichy ou à Evian ?

Ces animaux, plus choyés que des enfants gâtés, connaissent tous les raffinements de la cure chevaline. Ils sont entourés de plus de soins que la plupart des humains — à l'exception des boxeurs toutefois. Doués d'une sensibilité extrême, ils semblent attacher beaucoup de prix aux attentions que l'on a pour eux.

Voulez-vous dépasser cent ans ? Lisez ce régime imposé par son médecin à M. Rockefeller, qui vient de fêter sa quatre-vingt-quatrième année.

— Ne jamais prendre de médicaments.

— Jouer au golf tous les matins.

— Ne pas manger, bien dormir.

— Tenir à l'écart la modération.

Et le praticien ajoute : « Moi qui suis son docteur, je me porte bien surtout parce que je suis l'exemple de tranquillité et de sang-froid de mon client ».

En somme, tout le monde peut être comme M. Rockefeller... A quelques milliards près, bien entendu.

De tous les présidents du Conseil qui se sont succédés en France depuis nombre d'années, aucun n'a écrit autant que M. Poincaré, qui, infatigable, trouve encore le temps de prononcer d'élites et nombreux discours.

Le plus clair de son temps, M. Poincaré le passe dans son cabinet à annoter et à écrire. Il n'est pas un papier émanant d'un bureau du ministère — instructions solennelles à un ambassadeur, ou infime note de service — que le président n'examine soigneusement, ne corrige et souvent ne rédige entièrement à nouveau.

L'huissier chargé de l'entretien du cabinet présidentiel a fait cette confidence à un de nos confrères :

« Poincaré utilise plus de plumes en une semaine que M. Briand n'en a employé pendant tout son ministère ».

Concours de natation ou de tennis, tournois d'échecs, tout cela est fort intéressant, mais classique. On en voit de plus originaux. Ainsi, à l'occasion d'un concours de joueurs de tennis, on a trois catégories : fit roulé à deux mains, puis à une main, puis — tour de force et triomphe du champion — deux fois roulé simultanément. Quel roulement... de tonnerre, quand tous les concurrents font de la vitesse sur les durs pavés !

Autre concours peu banal : à Bexhill, en Angleterre, a lieu une sorte de revue nationale des pompiers, avec tous les exercices que comporte la profession. Les pompiers sont classés en deux catégories : ceux qui sont distingués par leur adresse, et l'un des plus remarquables de ces brillants — et brûlants — tournois fut celui où, à l'aide de la pompe à main, chaque concurrent eut à éteindre le plus rapidement possible, un petit incendie individuel.

La résistance massive des Allemands n'est pas une vaine formule. On en juge d'après le récit que nous a fait un conseiller municipal de S... (Danemark).

« Quand le rapide Hambourg s'écria entre en gare de Hamm, les employés s'écroulèrent d'un ton autoritaire.

— Que les Allemands descendent !

Et ils ajoutent avec compassion :

— Les étrangers aussi !

Ceux-ci s'exécutent avec moins de bonne volonté que ceux-là. Aussi les employés éprouvent-ils le besoin de les convaincre du danger qu'il y a à ne pas descendre.

Les Français ne vous laisseront pas passer ! Vous serez arrêtés !

Touché de tant de sollicitude, le voyageur glisse une liasse dans la main de l'employé si poli et si courtois et non sans une certaine prévention — il continue son voyage quand même !

Et sa surprise est d'autant plus grande de voir la discipline, le tact de nos soldats.

Voilà de la bonne propagande... allemande.

Un manège de New-York que le commissaire de l'immigration a annoncé que lui-même venait de découvrir au bord d'un bateau étranger durant une traversée sera désormais admis aux Etats-Unis en dépit de toutes lois anciennes.

Le commissaire a, en conséquence, autorisé l'entrée de deux nouveaux-nés qui étaient demeurés depuis quelque temps à Ellis-Island, et il a déclaré :

« Quand j'ai regardé ces bébés, ils m'ont souri et ils ont ainsi plaidé leur propre cause. Maintenant, je n'ai donc plus besoin d'aucune commission d'enquête, car les bébés sont nés aux Etats-Unis sous une nouvelle loi : « la haute loi de l'innocence. »

LES COURSES

MERCREDI A CHANTILLY

Prix de Chaumont. — 1^{er}, Orangede II, à Beauvois, monté par Sembait ; 2^e, Cachotier, à Jean Prat, monté par Garner ; 3^e, Jeannelle, à Mme Marmatch, monté par Childs.

Rapports : 328.50 et 159, 86.50 et 44.50, 106.50 et 31, 40 et 15, 106.50 et 31.

Premier Critérium. — 1^{er}, Irish Sea, à Balli, monté par Keogh ; 2^e, Pall Mall à James Hennessy, monté par Jennings ; 3^e, Zabane, à Henri Letellier, monté par M. Allemand.

Rapports : 48 et 29, 19 et 12.50 et 15, 24.50 et 15.50.

Deuxième Critérium. — 1^{er}, Roi Pausole, à Edouard Kahn, monté par Garner ; 2^e, Coco VI, à Achille Fould, monté par Childs.

Rapports : 19.50 et 9, 16 et 7, 31 et 19.

Prix de la Thève. — 1^{er}, Marotta, à Jean Prat, monté par Garner ; 2^e, Fenylce, à Jean Joubert, monté par Bartholomew ; 3^e, Rose d'Orsay, à Eknayan, monté par C. Bouillon.

Rapports : 22.40 et 11.50, 16 et 8, 36 et 19, 67 et 30.50.

Prix de Creil. — 1^{er}, Baignoire, à de Rothschild, monté par J. Clay ; 2^e, Hildebrand, à Jean Stern, monté par Sharpe.

Rapports : 21.50 et 12, 33.50 et 16, 40 et 16.

Prix du Bois Saint-Denis. — 1^{er}, Pleurs, à Eknayan, monté par M. Allemand ; 2^e, Sandelino, à Hitchcock, monté par Vatarid ; 3^e, Saphellphor, à Madariaga, monté par Clay.

Rapports : 46.50 et 21.50, 29.50 et 13, 20.50 et 13.50, 23 et 15.50.

JEUDI A SAINT-CLOUD

Prix d'Espay. — A ré., — 4.000 fr. — Distance : 900 mètres.

Buisson Ard. (Prince Aga Khan) ; Prince Melton (E. E. Ambatielos) ; Astrolabe (C. W. Birkin) ; King Lear (Achille Stryver) ; Gal Luron (Victor Duré) ; Luis V. (Léon Houar) ; Juanita III (Michel Lazard) ; Flancé (Hippolyte Randon) ; Richard ; Caudebec (Henri Rémy) ; Spoiles (A. L. Léauté) ; La Fleusse (Henri Colleville) ; Salomé VI (Georges Propoy).

Prix Val Suzon. — 6.000 francs. — Distance : 2.000 mètres.

Rappel (James Hennessy) ; The Pilgrim (Jean Mangematin) ; Arrowhead (Juan Torralba) ; Ondulino (Marcel Bousca) ; Bramble (Mme L. Gallier) ; Honest Beauty (Albert Schinast) ; Banco (Baron E. de Rothschild) ; Debarzo (Michel Lazard) ; Charangan (Allen Leeb) ; Le Gai (Olivier Smets) ; Pierre Buffière (Gabriel Lepetit) ; Dame des Bois (E. Morgon) ; Kiss (L. de Paula-Machado) ; Vivaque (Baron E. de Rothschild).

Prix de Guesmes. — A vendre aux ench. — 4.000 fr. — 800 mètres.

Double Luck (C. W. Birkin) ; Poule d'Eau (Jean Carf) ; Belle Bleue (Henri Coulan) ; Fils de Prix (Frank Jay-Gould) ; Express Orion (Vicomtesse Y. de Sallé) ; Salomé VI (Georges Propoy) ; Sémillante (Ed. de Launay).

Prix de Perré Traxon. — 10.000 francs. — Distance : 2.100 mètres.

Incroyable (Marquis de San Miguel) ; Le Fanfaron (Léon Agopian) ; Pionnier (Auguste Pellegrin) ; Orlean (Comte de Rivaud) ; Rocking Chair (Baron E. de Rothschild) ; Le Gai (Olivier Smets) ; Villard ; La Bouquette (Mme Foucher-Dubost).

Prix de Janby. — Handicap. — 15.000 francs. — Dist. : 3.100 mètres.

D'Alember (Henri Colleville) ; Orlean (Comte de Rivaud) ; Kenny (Gustave Wallinier) ; Snow Drop (Henri Poinso) ; Alta III (Baron E. de Rothschild) ; Reuss (Maurice Leclerc) ; L'Ourcq (Henri Poinso) ; Le Bailly (Comte J. Lahens) ; Sylvie (Vicomte O. de Rivanc) ; La Bouquette (Mme Foucher-Dubost) ; Helsingors II (René Lapière) ; Dinan (Georges Delès).

Prix de Courmoules. — 6.000 francs. — Distance : 1.500 mètres.

Fabago (Carlos Madariaga) ; Glodomir (Baron E. de Rothschild) ; Sundringham (Raymond Khan) ; Hector II (Mme L. Gallier) ; Sésokhris (Mme Marmatch) ; Indépendance (Gustave Beauvois) ; Melrose II (A. Sabathier) ; La Lesse (A. Sabathier) ; Gai Bol (Louis Eschenauer) ; Vison (E. E. Ambatielos) ; Escaner Flower (Thibault Cahin) ; Sévigné (John Clubb) ; Dame des Bois (E. Morgon) ; Kiss (L. de Paula-Machado).

LE DERNIER HEURE

L'AFFAIRE QUEMENEUR

M. Chenouard reconnaît la machine vendue par lui à Sez nec

Le père de la victime réclame vengeance

Morlaix, 25 juillet. — La journée a été dure pour Sez nec. Reconnu par tous les témoins du Havre, sa culpabilité parait maintenant certaine, et cependant le prévenu ne veut pas s'avouer vaincu. Il persiste à nier contre l'évidence et à proclamer hautement son innocence.

C'est ainsi, par le rapide de Paris-Brest, sont arrivés à Morlaix, MM. Chenouard, marchand de machines à écrire au Havre, Mlle Héralval, son employée, M. Georges de Hainaud et Georges Legrand, représentants tous deux de fabriques de machines à écrire, qui voyageaient avec Sez nec de Rouen au Havre le 13 juin.

M. Chenouard n'a pas eu la moindre hésitation, et reconnu parfaitement cette machine pour être celle qu'il a vendue à l'homme qui vint le voir le 13 juin.

Elle porte tout d'abord la matricule de la Guaranty Trust qui me l'avait vendue, avait eu soin de prendre note. Puis je retrouve le défaut qui avait nécessité une réparation à la crémallière du chariot. Enfin, je constate également que les lettres qui sont les mêmes particularités que celles de la machine à écrire qui a servi à l'acte de vente de la propriété de Plourive. C'est bien la machine que j'ai vendue dans les circonstances que j'ai déjà indiquées.

Lorsque l'homme se présenta chez moi, M. de Hainaud et M. Legrand se trouvaient en magasin. Comme le client avait demandé une petite machine portative disant le prix, et une haute occasion, Mlle Héralval m'appela et c'est alors que j'offris la machine que vous voyez.

Le man est unicolore, me dit l'acheteur, le voudrais unicolore.

Et pour le satisfaire on mit un ruban rouge et bleu.

— Les caractères sont bien petits, dit encore l'acheteur.

M. de Hainaud, intervenant alors, lui fit remarquer qu'on avait ainsi l'avantage de pouvoir réunir plus de lettres dans une ligne et que la dactylographie était aussi lisible.

— Après tout, cela m'est égal, car ce n'est pas moi qui m'en servais, je ne connais pas la dactylographie, elle est destinée à ma fille.

VICTIME DE LA POLICE

— Mais je ne suis pas de la police, dit Mlle Héralval, je dis la vérité, voilà tout. Sez nec, visiblement fatigué, s'affaissa sur une chaise.

— Faites entrer M. Legrand, dit le juge.

Et M. Legrand, agent général des établissements Contin-Souza mis en présence du prévenu, jura que Sez nec était bien l'homme avec lequel il avait fait le voyage de Rouen au Havre, et qu'il rencontra de nouveau chez M. Chenouard.

Enfin, M. de Hainaud, avec une assurance identifiée à celle des trois autres témoins, affirma, lui aussi, qu'il ne pouvait y avoir aucun doute. Sez nec était bien l'individu qui lui avait eu comme compagnon de voyage de Rouen au Havre.

Le prévenu éleva encore la voix pour protester de son innocence, mais le juge lui dit :

« Vous êtes confondu à présent, les témoins que vous venez d'entendre ont fait s'échouer tout votre système de défense. Ah ! mais pas de tout, répliqua encore l'inculpé, il restait parfaitement, je pourrais que j'étais à Brest le 13 juin.

Le juge n'insista pas.

Les gendarmes reconduisirent le prévenu, et Sez nec passa de nouveau devant la foule à 18 heures, il avait rejoint sa cellule, où depuis son incarcération, il relit « La Vie des Saints ».

LE CRIME DE SAINT-LOUP

(Suite de la première page)

Laisant Saint-Loup pour Varennes-sur-Aillon, nous nous rendons au domicile paternel de la petite victime. C'est un humble logement d'ouvrier avec derrière un petit jardin. Tout ce qui fut pour vivre les dix jours heureux.

Le père, honnête charbon, avait élevé pour le mieux sa petite famille composée de trois fils et il en voyait déjà deux voler de leurs propres ailes : l'aîné âgé de 17 ans, et le cadet (le petit Paul), tous les deux employés aux travaux des champs, tandis que le jeune, dont les 12 ans commencent à profiter, devrait bientôt songer à marcher sur les traces de ses aînés.

Pourquoi faut-il que le malheur vienne frapper d'une façon si foudroyante à cette prairie de la maison de braves gens qui vivaient que dans l'espérance de l'avenir ?

Lorsque nous arrivons, la famille endeuillée revient du cimetière de Varennes où dort maintenant le petit Paul.

Le père nous raconte que deux jeunes gens de Saint-Loup vinrent le prévenir un soir que son fils était très mal. Tandis que sa femme courait dans la nuit chez le médecin de Varennes, lui prenait la route de Moulins.

En cours de route, il eut comme le pressentiment de son malheur. Il s'arrêta et regarda bien en face ses compagnons leur dit seulement d'une voix sourde :

— Dites-moi, il est mort n'est-ce pas ?

— Oui ; fut la réponse.

Et aucune parole ne vint plus troubler la méditation douloureuse de cet homme qui gravissait dans la nuit le plus dur col de sa vie.

On le mena, on le soutint lorsque le cortège fut sur les lieux du crime.

La plate béante qu'il aperçut défigurant les traits aimés de son fils fut pour lui la vision la plus atroce. Il découvrait le crime dans toute son horreur.

Et les sanglots qui déchirèrent à ce moment sa gorge se mêlèrent au sang de l'innocente victime pour faire pleurer la tête de l'assassin lorsque l'heure de l'expiation aura sonné.

Car, comme nous le répète cet homme au milieu de sa douleur :

— On va le tuer n'est-ce pas, le maudit ?

Et c'est le cœur serré, que nous quittons cette douleur pour nous rendre près de la gare où habite la famille du jeune Combes, le petit père, dont il a été question dans notre compte rendu d'hier.

LE 1^{er} ZOUAVES

Ces jours-ci, le général Dubail remettait au président de l'Amicale du 1^{er} zouaves, notre camarade Benz-Biché, le arapau de l'Amicale devant près de 300 zouaves réunis devant la tombe du soldat dans les cimetières.

Au cours de cette cérémonie, le général Dubail a rappelé un des héros de la grande guerre.

« Cette ombre, a-t-il dit, est le lieu de pèlerinage de tous les meilleurs pères et mères de famille demeurés sans nouvelles de leur enfant chéri. Et combien d'entre eux, avant de quitter cette tombe, ne murmurent-ils pas au fond de leur cœur mourant : « N'est-il pas là, mon petit ? » se rassurant ainsi au doute consolant qui leur reste encore.

« Et nous aussi, mes chers camarades, nous pouvons nous demander s'il n'est pas là notre héros, celui qui illustra à jamais le corps des zouaves en se dévouant à la défense de la patrie, à sa manière, l'acte de dévouement sublime du chevalier d'Assas.

« Je fais allusion à l'attaque du pont de « Drei Gretchen » ; les Allemands avançant, nous l'écroulâmes devant eux des zouaves prisonniers. L'abominable ruse réussissait ; notre feu s'était éteint. Quand on entendit ce cri furieux : « Mais tenez donc, n. d. D. ! C'est l'un des prisonniers qui nous rappelle à notre cruauté devant le héros tombé, un des premiers, victime de son acte d'abnégation sublime, mais la surprise était conjurée. »

COMMISSION DE PLACEMENT DE L'A.G.M.G. DE MOULINS

Communication de la commission de placement du groupe de l'Allier de l'A. G. M. G. et anciens combattants :

Demandes d'emploi. — La commission informe MM. les employeurs qu'elle est en mesure de leur procurer de suite le personnel suivant :

— Des gardes particuliers connaissant la culture, le bétail et la chasse, un garde sachant plier, trois ménages basses-courriers, un jardinier (la femme pouvant être employée à toutes mains), trois comptables, deux surveillants, deux ouvriers en bois, quatre ouvriers en fer, deux conducteurs de camions, un sténographe (pupille de la nation) pouvant aider à la comptabilité et possédant une bonne instruction, divers manœuvres non spécialisés.

Pour tous renseignements, s'adresser au président de la commission de placement du groupe de l'Allier de l'A. G. M. G. et anciens combattants, à Moulins, au passage Morel, à Moulins.

Apprentissage. — La commission rappelle aux membres du groupe qu'elle a réservé aux mutilés et anciens combattants.

Les mutilés et anciens combattants n'ignorent pas que cette nouvelle organisation est appelée, par sa connaissance constante des besoins du marché du travail, à rendre des services extrêmement importants.

Les parents peuvent dès maintenant adresser leurs demandes soit à l'Office départemental de placement, soit au président de la commission de placement du groupe qui les représente à l'Office et où le mutilé ou l'ancien combattant peut de remonter à la crise de l'apprentissage fonctionne à l'Office départemental de placement, passage Morel, à Moulins.

Déjà des demandes d'employeurs et d'apprentis ont été traitées et les placements effectués.

Les mutilés et anciens combattants n'ignorent pas que cette nouvelle organisation est appelée, par sa connaissance constante des besoins du marché du travail, à rendre des services extrêmement importants.

Les parents peuvent dès maintenant adresser leurs demandes soit à l'Office départemental de placement, soit au président de la commission de placement du groupe qui les représente à l'Office et où le mutilé ou l'ancien combattant peut de remonter à la crise de l'apprentissage fonctionne à l'Office départemental de placement, passage Morel, à Moulins.

Déjà des demandes d'employeurs et d'apprentis ont été traitées et les placements effectués.

NOUVELLES BRÈVES

En raison de graves incidents provoqués à Tunis par la projection du film « Fascista », le film a été interdit et ne sera plus projeté en Tunisie, dans la Régence.

Le comité du parti socialiste de Silésie centrale, a adopté une résolution demandant au Gouvernement d'engager des pourparlers immédiats, avec les puissances créancières pour mettre fin à l'occupation de la Ruhr.

Mussolini a reçu le Comité directeur de la confédération générale du travail, avec lequel il s'est cordialement entretenu de la politique syndicale et de la législation du travail.

Le délégué du Portugal, dans l'assemblée internationale de l'Action française, a annoncé l'information annonçant la démission prochaine du président du conseil du Portugal, M. Antonio Da Silva.

« Étant à la pêche dans le canal de l'Est à Verdun, M. Vigo Bagale, 23 ans, tomba accidentellement à l'eau et se noya. »

Une escadre allemande comprenant un croiseur léger, un croiseur protégé et 11 torpilleurs visita la base navale de Karlskrona.

SEZNEC ARRIVE

A 2 heures, il y avait foule devant le Palais de Justice. Lorsque Sez nec arriva, encadré par deux gendarmes, il passa la tête haute devant le public et parut ne pas reconnaître le marchand de machines à écrire qui se trouvait dans le couloir, sur son passage.

M. Chenouard fut immédiatement appelé et mit en présence du prévenu :

« Reconnaissiez-vous cet homme, demanda M. Campion, pour le client qui le 13 juin, vous a acheté au Havre une machine à écrire Royal ?

C'EST LUI !

Sans la moindre hésitation, M. Chenouard répondit :

« Je le reconnais parfaitement, ce sont les mêmes yeux, le même regard, les mêmes cicatrices, la même moustache plus fournie d'un côté que de l'autre.

« La voix de Sez nec s'éleva alors : « Je ne suis jamais allé au Havre. »

— J'affirme, répliqua M. Chenouard, que c'est cet homme qui m'a acheté une machine à écrire.

Le témoin quitta alors le cabinet du juge, et Mlle Héralval se fit introduire.

M. de Hainaud, dit M. Campion, réaffirma bien avant de répondre à la question que je vais vous poser, prenez votre temps. Avez-vous déjà vu l'homme ici présent ?

Regardant bien en face Sez nec, placé dans le jour de la fenêtre et qui tournait fébrilement sa chaîne de montre, elle répondit posément :

JE LE JURE

— Oui, M. le juge, je le reconnais, c'est l'homme qui, au Havre, a acheté la machine à écrire dans la maison Chenouard, le 13 juin, c'est moi qui l'ai servi.

— Pouvez-vous le jurer ?

— Je le jure !

— Les fous, les fous, s'écria Sez nec.

« Je ne puis pas me tromper, je l'ai vu trois fois : 1^{er} quand il vint acheter la machine à écrire. »

LE CONSEIL SUPRÊME DES CHEMINS DE FER S'OPPOSE A L'ABAISSMENT DES TARIFS DES TRANSPORTS DES VINS

Paris, 25 juillet. — Le conseil suprême des chemins de fer a été saisi des réquisitions présentées au nom du Comité des Travaux publics, concernant l'abaissement temporaire des prix de transport des vins.

M. Tissier, président de la compagnie du Midi au nom de tous les réseaux, s'est opposé à un abaissement de ce genre. Dans ce cas, le conseil, au nom du personnel se serait également opposé à une mesure qui selon eux est sans profit pour le consommateur et grave inconvénient des recettes des réseaux.

A la suite de la discussion, par 41 voix contre 10 le conseil a refusé de prendre en considération l'abaissement du tarif demandé.

Dès que le ministre sera en possession de l'avis motivé du conseil, il en saisira le conseil des Ministres qui, dans ce cas, pourra réclamer une seconde délibération du conseil supérieur, et passer outre à un second avis contraire, puis prescrire de sa propre autorité l'abaissement de tarif.

UN PARTISAN D'EHRLARDT EST CAPTURÉ

Berlin, 25 juillet. — D'après les dernières informations, il semble que la police ait réussi un coup de maître en arrêtant Gerrode, un partisan d'Ehrhardt.

La villa de Von Der Buche est le foyer du mouvement nationaliste dans le centre de l'Allemagne. Un certain nombre d'agents de la police berlinoise fouillèrent accidentellement la villa pour trouver de nouveaux documents Von Der Buche n'avait pas de relations avec les habitants, mais il tenait souvent des conciliabules avec des personnalités venues de toutes les parties de l'Allemagne et qui restaient plusieurs journées dans la villa.

CONCERT « RADIOLA »

Audition du 26 juillet

12 h. 30, cours de métaux de Londres et de New-York ; cours des colons du Havre, Liverpool et Alexandria ; cours d'ouverture des changes ; bourse des valeurs de Paris.

12 h. 45 ; Informations radio-concert par l'Office de la Radiola.

16 h. 45 ; Cours de la Bourse du Commerce de Paris (blé, avoine, sucre, etc.) ; cours des colons du Havre, Liverpool, New-York, Alexandria ; cours de clôture de la Bourse des valeurs de Paris et cours des changes ; informations générales.

17 heures ; Radio-concert avec les concours des solistes Radiola.

1^{er} Apprio en la mineur, piano (Mendelssohn) ; 2^e Quatre pièces, Prélude-Fugue-Tourne, Fugue-La Chemise blanche, violoncelle et piano (Couperin-Bouvel) ; 3^e Scherzo-Valse, flûte (P. Gaubert) ; 4^e Chanson Napolitaine ; 5^e Mécanique, violon (D'Amico) ; 6^e Solo-Romantico, flûte (Bricciardi) ; 7^e Deuxième trio, violoncelle et piano (Mendelssohn).

21 heures ; Festival Louis Garne, avec le concours de Mme Rosalie Lambrécht, pianiste, 1^{er} Marche Lorraine ; 2^e La Czarine ; 3^e Le Père la Victoire ; 4^e Valse lumineuse, solo de flûte ; 5^e Extase, solo de violon ; 6^e Ballet des Saltimbanques ; Quelques fragments de l'opéra « Les Saltimbanques », chantés par Mme Rosalie Lambrécht ; 8^e Canziona, solo de violoncelle ; 9^e Deux danses.

22 h. 45 ; Radio-dancing par le jazz américain Harry.

CONCERT DE LA TOUR EIFFEL

Audition du 26 juillet

Programme du 26 juillet à 18 h. 10, avec le concours de Mlle Lucette Descaves, pianiste, 1^{er} prix du Conservatoire de Paris, M. Jean Doyen, pianiste, 1^{er} du Conservatoire de Paris, Mlle Yvonne Fradier et M. Robert Montaguelli, des Concerts de Paris et M. Gillard, ténor du Casino de Nice.

1^{er} Pièce de Louis Aubert ; 2^e Descaves, Etude sur le Frayschoute de Henner, Jean Doyen, Iberia de Debussy ; 3^e Descaves et J. Doyen, Le feu aux Cieux, de Harold ; 4^e Fradier et R. Montaguelli, Les Noces de Figueira ; 5^e Fradier, M. Gillard et R. Montaguelli dans « Sélection de Faust ».

PREVISIONS METEOROLOGIQUES

Temps probable pour la région parisienne : Temps très nuageux, vent du nord à nord-ouest, à 6 mètres, éclaircies et quelques ondées locales, amélioration progressive dans l'après-midi, température en baisse légère, minimum de température 15°.

Temps probable pour le Centre : Temps médiocre s'améliorant, vent du sud-ouest à nord, 3 à 5 mètres, quelques ondées avec un ciel très nuageux à éclaircies, ces dernières devenant assez belles le soir, température en baisse, minimum de température 15°.

Temps probable pour le Massif central : Mêmes probabilités que pour le Centre, minimum de température 16°.

LES NEGOCIATIONS FRANCO-BRITANNIQUES

Nous ne savons rien de précis sur les négociations enlées au sujet des documents anglais. Tout se passe, en effet, dans le secret le plus absolu.

On ne sera la forme de la réponse du gouvernement français ? demande Saint Brice dans le Journal. Et notre collaborateur ajoute :

On parait de plus en plus s'orienter vers la combinaison de deux notes distinctes. La question n'a d'ailleurs pas grande importance si les deux documents n'inspirent d'une concordance de vues absolue.

Les dernières impressions venues de Bruxelles sont très satisfaisantes. Les Belges ont pleinement conscience de l'étroite solidarité qui les unit à nous. Ils ont compris que la manœuvre anglaise cherchée à esquiver la capitulation allemande par un accord indirect, ils se rendent également compte que le profit essentiel de l'opération de la Ruhr serait compromis si la résistance allemande n'apparaissait pas brisée nettement par la pression de la France et de la Belgique.

LA MORT DE CHARLES DUPUY

Bien des légendes courent sur le compte de Charles Dupuy.

Jean Bernard, dans l'« Eclair », rappelle ses débuts à la Chambre :

Lourd, massif, il était toujours à la besogne. On commençait à lui confier des rapports importants. Un jour de crise, on lui donna le portefeuille de l'Instruction Publique. Il s'y montra à la hauteur de sa tâche. Ses discours furent remarqués et son entêtement lui valut une réputation de fermeté. Les attaques violentes de Rochefort lui firent, par une sorte de choc de retour, une popularité qui parvint à la présidence du conseil et au ministère de l'Intérieur. Forain publia alors un dessin amusant avec cette légende : « Une trique vient de pousser à l'arbre de la liberté. » Ce dessin caractérisait la manière un peu brusque dont il conduisait les affaires de l'Etat.

« Sur ce même sujet, le Renseigné » écrit dans la Libre Parole :

L'Anglais s'entendait avec les Américains pour exploiter l'Asie-Mineure en nous abandonnant seulement quelques miettes de gâteau.

Pourant sur cet avenir plane l'incertitude de l'Allemagne.

UN MANIFESTE

Munich, 25 juillet. — Une association munichoise d'étudiants vient de publier un manifeste déclarant notamment :

La situation actuelle rappelle celle créée en Allemagne par la guerre de Trente ans. C'est une raison de plus pour maintenir la résistance soit sur la Ruhr, soit ailleurs.

La résistance active devra forcément suivre et être le résultat d'une résistance passive.

Pour nous autres, étudiants, la lutte sur le front de l'ouest, est le début de la bataille pour la libération, toutes les armes doivent y être employées tant que l'on n'est pas parvenu à la hauteur de la situation, nous combattons nous-mêmes.

Pour nous, quoique supposés à la lutte pour la liberté, soit par principe, soit par lâcheté, est un traitre.

PARIS-CENTRE

ALLIER

A Bransat, un cultivateur âgé de 64 ans, se tire une balle dans la tempe

Au cours d'une crise de neurasthénie, M. Jean-Sébastien Berthod, 64 ans, cultivateur à la Roche, commune de Bransat, s'est donné la mort en se tirant un coup de revolver dans la tempe droite.

BRANSAT

Élections. — Des élections municipales complémentaires ont eu lieu à Bransat. En voici les résultats : Électeurs inscrits : 210 ; votants : 186. Ont obtenu : MM. François Ferrer, 142 voix ; M. Gilbert Mélayeur, 42 voix ; Jean Touzain, 137 voix, élus.

MOULINS

CHAMBRE DE COMMERCE

La chambre de commerce de Moulins-Lapalisse appelle l'attention de ses ressortissants sur l'application du nouveau tarif 26-128 (emballages vides et remplis).

Les compagnies ont accepté l'application de ce tarif depuis le 5 courant. Mais il n'en est pas moins vrai qu'en réalité, par suite de son homologation et de sa parution à l'« Officiel », le tarif était applicable depuis le 25 mai 1923. Pendant 42 jours, par conséquent, les chemins de fer ont appliqué un tarif beaucoup plus cher que celui qui devait être en vigueur.

Les intéressés pourront dès maintenant demander des explications faites à l'ancien tarif du 25 mai au 5 juillet 1923 et demander le remboursement des excédents perçus en trop par les compagnies.

Lyre Moulinoise. — Sous la direction de son nouveau chef, M. Paul André, ex-directeur de l'Harmonie des Lignes Bergougnan, la Lyre Moulinoise a donné mardi soir, au kiosque, en présence d'une assistance fort nombreuse, un concert qui fut un véritable régal.

Notre vieille société est apparue à d'aucuns, comme transformée. Elle fut l'objet de vifs applaudissements surtout après l'ouverture de « Patrie » et « Concerto » pour huit choristes exécutés dans un style prometteur des plus légitimes espoirs.

M. Paul André, dont la baguette est certainement appelée à produire d'heureux résultats, a, de son côté, été l'objet d'un accueil de bienvenue de la part du public, qui a souligné de retentissants bravos la remise d'une gerbe de fleurs, faite par la Lyre à son nouveau chef.

Bicyclette volée. — Le jeune Henri Maire, âgé de 15 ans, habitant place d'Allier, 44, a constaté lundi soir vers 20 heures au moment de reprendre sa bicyclette dans le couloir de la maison de ses parents, que la machine avait été volée. Il a déposé une plainte à la police, qui recherche le voleur.

Les accidents du travail. — Jean Foncelet, 23 ans, menuisier, aux Champignons, s'est fait une plaie à la main gauche en travaillant à la scie circulaire.

Le temps. Hier, temps nuageux, chaud. Le thermomètre indiquait : à heures 20° ; à midi 24° ; maxima, 26° ; baromètre, 764 mm.

BOURBON-LARCHAMBAULT

Fête de la Brugé. — Programme de la fête du quartier de la Brugé. Dimanche 29 juillet. Samedi, à 9 heures, retraite aux flambeaux. Dimanche à 8 heures, salves d'artillerie à 2 h. 30, jeu des ciseaux ; à 3 heures, jeu des pots cassés ; à 3 heures, concert par la Lyre Bourbonnaise.

Le départ pour la course de bicyclettes aura lieu à 13 heures. Lundi, tirage de la tombola, mât de cocagne. Pendant toute la durée de la fête, tir, chevaux de bois, bals, attractions diverses. Le quartier sera brillamment pavé. Les habitants sont invités à décorer leurs maisons et à illuminer.

GANNAT

Etat civil : Mariage. — Paul Aubignat à Clermont-Ferrand et Angélique Martin, 56 ans. Décès. — Antoine Martin, 56 ans.

Audiences de vacation. — Le tribunal a fixé comme suit les audiences pour la période vacances, 11 et 25 août ; 8 et 22 septembre. Reprise 2 octobre.

Barreau de Gannat. — M^e Purrelle a prêté serment en qualité d'avocat attaché au barreau de Gannat.

Nos compatriotes. — M. Louis Dauphin vient de passer avec succès devant la Faculté de Montpellier, son examen de 3^e année de pharmacie.

Concours agricole. — Un concours exposition agricole aura lieu à Gannat le 15 septembre. Tous les propriétaires, commerçants et industriels de la région sont invités à exposer leurs produits.

La Gannatoise. — La Société de gymnastique organise une grande fête pour le 5 août. Des sociétés des villes voisines viendront participer à ces fêtes. Le concours d'éclat de la fête. Comme l'année dernière, il y aura une fête de nuit.

MONTLUÇON

Etat civil : Naissance. — Yves Coffin. Décès. — Magdeleine Faucheron, 75 ans ; — Françoise Desnoix, épouse Billiet, 74 ans ; — Françoise Ribière, veuve Couhat, 68 ans.

Contrats-verbaux. — Auguste Delage, entrepreneur, rue Pierre-Leroux, a été l'objet d'un contrat-verbal pour emballage de la ville publique.

Procès-verbal à également été dressé contre Emile Nahate, tailleur, qui avait laissé divers objets dans la rue.

Accidents de travail. — Antoine Mourier, 52 ans, fondeur aux usines Saint-Jacques, était occupé à percer le trou de coulé, lorsque le métal étant arrivé brusquement, il sauta de la plate-forme sur le sol et se blessa le pied droit. Louis Billard, 35 ans, demeurant à cette même usine, enlevait la magnésie du trou de coulé lorsqu'il fut brûlé à la tête et au côté droit.

François Picardet, manoeuvre à la Glacière, est tombé avec un pain de glace et s'est fait divers contusions.

Pauline Gagnon, 38 ans, manoeuvre à cette dernière usine, a eu la jambe gauche contusionnée.

Jean Mathieu, 29 ans, manoeuvre au dépôt, a été blessé à la main gauche par une bavure de cuivre.

SAINT-REMY-EN-ROLLAT

Vol. — Une certaine quantité de gerbes de blé ont été volées au hameau de Vallière, appartenant à M. Béchonnat, chef du gare, et appartenant à M. Jean Basset. Plainte a été déposée.

VICHY

Chronique Théâtrale

Grand Casino. — « L'Enfant du Miracle ». — Pour son troisième gala du lundi, la tournée de la Porte Saint-Martin nous a donné « L'Enfant du Miracle ». C'est un vaudeville signé Paul Gavault, et on connaît toute la verve, tout l'esprit, tout le fin comique que cet auteur met dans ses ouvrages. Celui-ci n'a pas fait à la tradition. José avait charmé par Mlle Antonia Bourant (Marguerite), ce vaudeville a remporté un très grand succès. Mlle Barsange tint avec élégance le rôle de Mme de Langrune. M. Marcel Levesque, dont la force comique est irrésistible et auquel le public fit un accueil chaleureux, personnifia avec finesse le valet de chambre qui a été créé à Paris. Très applaudis aussi MM. Pons qui tenait avec beaucoup de fantaisie le rôle de l'archevêque Croche, Bayard, d'une cocasserie formidable sous les traits du notaire Lansquenet, Girardin, amusant professeur Jacques (Hermann), Vancé (Pauline seurs), etc.

Pour son prochain gala de comédie, la tournée de la Porte Saint-Martin donnera « L'Algon », d'Edmond Rostand, avec le concours de

Aux Assises de Moulins

Descherries, ex-caissier du "Progrès de l'Allier" est condamné à mort et sa complice à dix ans de travaux forcés

Le procès a eu lieu devant la Cour l'affaire Premier (voir quai). L'accusé, Joseph-Ferdinand Premier, cimetière, né à Valence (Drôme), le 1^{er} août 1890. L'acte d'accusation expose ainsi les faits :

« Le dimanche 10 août 1912, un vol important fut commis à Vichy chez les époux Gidon, passagers rue Georges-Clemenceau. Ceux-ci s'aperçurent dans la soirée que la porte d'entrée de leur appartement, situé au deuxième étage, avait été forcée. Les objets volés furent déposés dans des tiroirs de leur meuble, et celles de différentes chambres, avaient été fracturées au moyen d'une pince. Dans la chambre à coucher, l'armoire à glace avait été également brisée et tous les objets mobiliers avaient été bouleversés. On constata que la réparation d'un certain nombre de bijoux, d'une valeur de 3.000 francs environ.

« Mme Gidon était descendue dans son magasin vers 14 heures, après avoir fermé les portes. L'auteur du vol avait profité de l'absence de la dame pour ouvrir la porte et introduire dans l'appartement des objets volés. On ne releva aucun indice pouvant mettre sur la trace du malfaiteur et nul témoin ne put donner le moindre renseignement.

« Le 17 juillet 1921, le parquet de Cusset reçut une lettre d'un détenu de la prison Saint-Paul de Lyon, nommé Joseph-Ferdinand Premier, qui s'accusait de la soustraction frauduleuse commise chez les époux Gidon. Cet accusé a détaillé immédiatement la façon dont il a procédé, et les objets volés ont été retrouvés dans son appartement pas de douter qu'il soit l'auteur du crime.

« Mais il s'est refusé à donner aucune désignation utile et n'a pas voulu indiquer davantage la personne à laquelle il a vendu les objets soustraits.

« Les plus mauvais renseignements sont fournis sur le compte de l'accusé. Il a été condamné six fois pour vols, en dernier lieu le 29 novembre 1919, par la Cour d'assises des Bouches-du-Rhône, à 5 ans de travaux forcés et à la rélegation, et le 29 novembre 1920 à dix ans de la même peine par celle du Rhône.

« Premier se donne l'attitude d'un véritable bandit, et, de fait, il en est un.

« Il répond sèchement aux questions qui lui sont posées, avouant que les objets volés à Vichy, c'est afin de retarder son départ pour la Guyane.

« Mais avec-vous commis d'autres vols en France, vols que vous n'avez pas encore avoués ?

« D. — Mais avec-vous commis d'autres vols en France, vols que vous n'avez pas encore avoués ?

« R. — Plus tard. Que la justice se contente de savoir ce que je lui dis.

« Court réquisitoire de M. Marion, courtois et clair de M^e Thonier, dont la ténacité est fort malicieuse, rapide verdict.

« Le verdict est affirmatif, sans circonstances atténuantes.

« Premier est condamné à 10 ans de travaux forcés et à la rélegation, qui seront confondues avec les précédentes.

L'affaire Descherries

Hors l'assistance du jury, la Cour est ensuite appelée à prononcer un arrêt dans l'affaire Descherries.

L'huissier ayant vainement appelé l'ex-caissier du Progrès de l'Allier et son amie la fille Peron, toujours en fuite, lecture a été donnée de l'acte d'accusation qui s'exprime ainsi :

« Dans la nuit du 21 au 22 juin 1922, vers une heure, un incendie se déclara dans le bureau de complaisance du journal Le Progrès de l'Allier.

« Deux ouvriers typographes et le concierge pénétrèrent aussitôt dans cette pièce en brisant

la porte et se rendant rapidement maîtres de l'incendie.

« Dans le bureau, occupé le jour par le caissier Descherries et le comptable Nicolas, une main criminelle avait placé au-dessous et devant de chacune des trois tables, ainsi que de l'autre l'armoire ouverte, de volumineux sacs de papier réunis entre eux par des journaux défilés.

« Grâce à la promptitude des secours, les dégâts furent peu importants. Toutefois, le feu avait été particulièrement intense sous le caissier contenant les principaux livres de comptabilité des couvertures de plusieurs d'entre eux avaient été atteintes par le feu, sans toutefois que les feuilles intérieures aient été endommagées.

« La destruction des registres paraissant être le mobile du crime, ceux-ci ont été saisis pour être soumis à un examen. Il est résulté de cet examen que le caissier Descherries a détourné des sommes s'élevant à environ 40.000 francs.

« Descherries était détenteur, pour le compte de la société Le Progrès de l'Allier, d'un carnet de chèques sur le Crédit Lyonnais. Le matin même de l'incendie, et dès l'ouverture des bureaux de cette banque, il se présentait à ses guichets et touchait un chèque de 48.000 francs qu'il avait frauduleusement établi avec la fausse signature de M. Donhomme, administrateur du Progrès.

« Le soir même, à 18 heures, il prenait, en gare de Moulins, l'express de Dijon, accompagné de sa maîtresse, la fille Peron.

« Celui-ci avait dans le ménage, déclaré en pleurant à sa femme de mariage qu'elle allait partir en voyage, mais sans savoir où, et paraissait très contrarié, ce qui semble indiquer qu'elle ne devait pas ignorer les actes frauduleux commis par son mari.

« L'accusé, dont le casier judiciaire ne porte aucune condamnation, a été condamné en janvier 1888 par le conseil de guerre de la 13^e région, pour tentative de vol, vol et description à l'intérieur en temps de paix, à une peine de huit ans de réclusion, il a bénéficié d'une réduction de peine de quatre ans, puis d'une libération conditionnelle en décembre 1890. Enfin il a été réhabilité par la Cour de Riom le 5 août 1912.

« Il est marié, mais depuis un an environ sans son crime, il avait cessé de cohabiter avec sa femme et entretenait sa maîtresse, avec laquelle il dépensait largement.

« La fille Peron, dont le casier judiciaire ne porte aucune condamnation, est colportière et est représentée comme étant de moralité douteuse.

« Le substitut Marion requiert les peines prévues par loi et le président déclare la procédure régulière.

« Puis en ayant délibéré, la Cour condamne Descherries à la peine de mort et la fille Peron à dix ans de travaux forcés.

« Signalons en cette matière de condamnation, la Cour le jour ayant été rendu pour apprécier les circonstances atténuantes — est dans l'obligation d'indiquer la peine la plus forte.

« En condamnant l'ex-caissier du Progrès de l'Allier à la peine de mort, elle n'a donc fait que condamner au code de justice criminelle. La session est close.

Attentat à la pu e r

Le matin, la Cour avait une affaire : Un employé de la Cie P.-L.-M., de Vichy, Fernand-Auguste Grivolais, né le 27 février 1895 à Marseille, était poursuivi pour un fait d'attentat à la pudeur.

Après l'audience de M. Planche, le jury a rapporté un verdict négatif. Grivolais a été acquitté.

me dirigée à celle de Vichy en remplacement de Mlle Sourgon, appelée à d'autres fonctions.

Spectacles de la semaine au Grand Casino. — Dimanche 29 : Les voitures versées ; Quand la cloche sonnera. Lundi 30 : L'Aiglon ; — Mardi 31 : Siegfried ; — Mercredi 1^{er} : La Vierge Joyeuse ; — Jeudi 2 : La Valkyrie ; — Vendredi 3 : M. de La Palisse ; — samedi 4 : Le mariage de Télémaque ; — dimanche 5 : Othello.

Nos hôtes. — M. C. Alcantara, Bruxelles, Hôtel de Genève ; M. Branco-Uzavig, Caracas, Hôtel de la Paix ; M. de Genestoux, Roanne, Hôtel Albert ; M. Pajot, sénateur, La Colétière, Hôtel de Mont ; M. Lagarrigue, ministre plénipotentier, Paris, Villa Boffé ; M. et Mme Abel Sivad, Le Caire (Villa Roy) ; M. Metri, Paris (H. des Alpes) ; Mme Auerbach-Sysson, Paris (H. Magenta) ; M. Atard-Consoloz-Madour, (H. Gallia) ; M. et Mme Edouard Venetelles-Gonard, Paris (H. de la Paix) ; M. Boudrot, Paris (H. du Nouvel Etablissement) ; M. Boudrot, Paris (H. du Caire (H. des Bains) ; comte de Ciannelle, Paris (Villa Monte la Jolie) ; M. de Charrelle, Villeneuve-sur-Allier (Ambassadeurs) ; M. Caron, Paris (H. de la Paix) ; M. de la Paix ; M. Darneto J. Kollen, Palma (H. des Ambassadeurs) ; M. de l'Épée, Lenville (H. des Ambassadeurs).

Un grain de Vels avant le repas du soir régularise les fonctions digestives.

CORRECTIONNELLE DE BOURGES

Le facteur indelicat est condamné à six mois de prison

Bourges 25 juillet par téléphone, de notre correspondant particulier.

Le tribunal rend son jugement dans l'affaire de l'accident d'automobile au cours duquel le jeune Raymond Sillon fut grièvement blessé par l'automobile de M. Tournaud, et condamne ce dernier à 100 francs d'amende et à verser aux parents du jeune Sillon, une provision de 1.000 francs. De plus, il commet le docteur Janvier pour examiner l'état de la victime et fixer les dommages-intérêts.

Hélène Martin qui fit l'autour du scandale à Melun-sur-Yèvre est condamnée à 200 francs d'amende avec sursis pour port d'arme prohibée.

M. Réty, 35 ans, ouvrier aux établissements militaires demeurant aux Pelles, à Bourges, 25 francs d'amende avec sursis pour coups à Mme Housier.

Louis Bergeron, 35 ans, de Vierzon, 100 francs d'amende pour coups à M. Louis Cairas.

Marcel Mansuet, 22 ans, 100 francs d'amende pour coups à Mme Maric, débitante à Mehun-sur-Yèvre.

Eugène Forais, 46 ans, demeurant rue Jean-Chaumeau, à Bourges, est ce facteur qui fut surpris le 27 avril dernier détournant des lettres adressées à des militaires de la garnison. Une instruction minutieuse a permis de constater qu'il avait d'autres détournements sur la conscience.

Mais elle releva que Forais n'était pas un modèle de soldat. Presque tous les jours il rentrait ivre. Néanmoins, il avait réussi à mettre de côté une somme de 22.000 francs. D'ausse fortes économies semblaient suspectes de la part d'un homme dont le traitement annuel, dans son emploi, s'élevait à 1.000 francs et dont le revenu personnel s'élevait à 3.000 francs.

Celui-ci se défend en prétendant un état maladif et un certain déséquilibre mental. Examiné à ce point de vue par le docteur Bernier, il a été déclaré absolument responsable.

Le tribunal le condamne à deux ans de prison et à 500 francs d'amende.

L'audience se termine par une affaire de diffamation. M. l'abbé Péro, vicaire à la cathédrale de Bourges et directeur des œuvres de la paroisse de Saint-François, avait été accusé de fraude par M. Boisson se présente partie civile. L'Emancipateur est défendu par M^e Nouvion, du barreau de Saint-Amant. Le tribunal met l'affaire en délibéré.

BOURGES

UNE PRISE D'ARMES

Une prise d'armes avec remise de décorations, par le Général Commandant le 8^e Corps d'Armée aura lieu le vendredi 27 juillet, à 10 heures du matin au Quartier Augier.

Les Officiers de complément qui désiraient assister à cette cérémonie y seront admis en tenue de ville, sabre et décorations.

Des places sont réservées aux familles des Récipiendaires.

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est convoqué pour samedi prochain 28 juillet à 16 heures. A l'ordre du jour : budget supplémentaire de 1923 ; comptes administratifs de gestion de 1922 ; crédits des divers Fichaux ; assésément (vote de définitif, acquisition d'une machine à bois, acquisition d'une balayeuse automobile à pulvérisation ; fournitures scolaires 1923-1924.

Incendie. — Dans la nuit de mardi à mercredi un incendie s'est déclaré 37, avenue Nationale dans un hangar appartenant à Mme veuve Bouquin et construit en grande partie en planches. Le bâtiment a été entièrement détruit par les flammes. L'intervention des pompiers s'est bornée à protéger les maisons voisines.

Le temps : Maxima plus 17° 2 ; minima 26°. Pression : 763 mm. B. — Vent probable : vents courts continuera avec température voisine de la normale. Rares ondées par places. (Observations de M. l'abbé Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges.)

Etat civil : Naissance. — Maurice Barbarand, rue de Mazières. Décès. — Pierre Pasdeloup, 48 ans, 10, aux Pelles.

Casino de Pougues

SES CONCERTS SYMPHONIQUES Chaque jour de 16 heures 30 à 18 heures

ÉCOLE MODERNE D'Enseignement général. Cours complets primaires et secondaires. Baccalariats. Brevets. Concours administratifs. Téléphone, 112 ter, Avenue de Suffren, Paris (15^e)

SAONE-&LOIRE

Aux Assises de Chalon

A Saint-Croix, un jeune homme de dix-sept ans se noie sous les yeux de ses trois camarades

Le jeune Amédée Balisse, 17 ans, fils du boulangier-restaureur du bourg, se baignait dans le Sornant, non loin du moulin, quand soudain il disparut. Ses trois amis, âgés de 17, 18 et 19 ans, n'ayant pu le retrouver, ils se séparèrent sans savoir ce qu'il était devenu. A leurs cris arrivèrent plusieurs personnes qui plongèrent pour essayer de retirer l'infortuné jeune homme. Malheureusement leurs efforts furent vains et ce ne fut qu'un cadavre qu'on ramena une demi-heure plus tard, après des recherches faites en bateau. On suppose que le jeune Balisse a été saisi d'une congestion ayant mangé quelque temps avant de se mettre à l'eau.

Une canionnette renverse une femme conduisant une voiture d'enfant

La femme est tuée, l'enfant est indemne

Jeudi soir, Mlle Mathilde Martin, âgée de 25 ans, cultivatrice au Vernay, qui poussait une voiturette contenant un enfant de 18 mois, celui de M. Pierre Loraun, un de ses proches voisins, a été renversée par une camionnette conduite par M. Coulon, boucher à Louhans.

Atteinte à la tête par la garde boue, Mlle Martin expira quelque temps après. L'enfant est indemne.

AUTUN

Obèques. — Lundi 23 ont eu lieu les funérailles de M. Albert Cattin, lieutenant colonel de génie, officier de la Légion d'honneur, décédé à Wiesbaden dans sa 53^e année.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Vercy, M. Louis Labay, Alexandre Neyrat et docteur Montchamont, amis du défunt.

Une nombreuse assistance accompagna le convoi funéraire.

Honorariat. — Mme Comode est nommée sage-femme honoraire de la maternité.

Accident. — L'état de M. Rozier, victime de l'accident d'auto que nous avons relaté, est assez satisfaisant et nous avons reçu l'assurance que son état n'avait rien de grave.

LE CREUSOT

Vol. — M. M. Claudius, représentant de commerce, demeurant quartier Saint-Henri, ayant déposé une plainte pour vol d'un billet de banque de 100 francs, disparu de la poche intérieure de son veston. L'enquête ouverte immédiatement par la police, a fait retrouver l'auteur de ce vol : M. Louis Claudius, C. Angèle, âgée de 36 ans, vivant maritalement. Elle a fait des aveux et sera poursuivie devant le tribunal correctionnel d'Autun.

Syndicat horticole. — Les membres du syndicat horticole creusotin sont invités à assister à la conférence qui sera faite au jardin de la Société le dimanche 29 à 16 heures.

Grave incendie. — Un grave incendie s'est déclaré au bourg de Courville, un immeuble occupé par trois ménages : Courville, marchand-fermier, quincaillerie et bicyclettes ; Ponsy, menuisier, et Mme veuve Allard. Tout le mobilier et les marchandises appartenant aux deux premiers ont été la proie des flammes.

La veuve Allard a été un peu moins éprouvée. Les pertes au total s'élevaient à environ 15.000 francs, Courville et 50.000 francs pour les deux autres, ne sont couvertes qu'en partie par une assurance. Les causes du sinistre sont inconnues.

CHER

Près de Sury-en-Vaux, un jeune homme tombe de bicyclette et se blesse mortellement

Dans la nuit de dimanche à lundi dernier un jeune homme de 17 ans, Henri Raimbault, demeurant à Jars, actuellement cultivateur chez M. Girard, boulanger à Sury-en-Vaux, qui revenait de se promener à bicyclette est tombé si malheureusement qu'il est mort peu de temps après. Malgré ses blessures il est resté sans verser une goutte de sang et sans se plaindre à personne. Une heure après M. Girard l'ayant entendu crier est allé voir dans sa chambre et a constaté qu'il portait des érosions et des plaies multiples à la face, aux mains et aux genoux. Il fut aussitôt prévenu sa famille et Mme Beauvais, sage-femme à Sury-en-Vaux qui lui donna les premiers soins en attendant l'arrivée du docteur Picot de Sancerre, appelé en même temps. Quand celui-ci arriva le malheureux jeune homme avait cessé de vivre.

Le praticien a déclaré que la mort était due à des lésions internes dont le diagnostic était impossible sans autopsie qui ne semblait d'ailleurs pas nécessaire.

Coups. — Ces jours derniers, M. Chollet, cultivateur à la ferme des Girards venait surveiller des réparations à un immeuble aux Bourdins, commune de Ste-Montaine, et habité par M. Raymond Courtes, Couzouer-sur-Gézecé, Saint-Brissson, La Cour-Marigny, La Chânelles-sur-Aveyron, Couzouer-sur-Loire, Les Bordes, Dampierre-en-Burly, Polilly-les-Gien, Saint-Germain-des-Prés, Sully-sur-Loire, Briare, Nogent-sur-Vernisson, Fèreolles et Fay-aux-Loges.

En plus de ce programme, réunion cycliste sur le Patis, encadrant l'arrivée de Paris-Montargis.

CHATEAUNEUF

Sans lumière. — Les nommés André Godard, 22 ans, et Marcel Galliard, 16 ans, cultivateurs à l'neuf, qui revenaient à leur domicile la nuit à bicyclette non éclairée ont reculé chacun un procès-verbal.

Défait de lumière. — Franc Mathis, 17 ans, domestique à Vesdun et Marcel Bourin 19 ans, domestique, pour bicyclettes non éclairées, écoperont chacun un procès-verbal.

Contravention. — Pour défaut d'éclairage de leur vélo, procès-verbal à été dressé contre Pierre Blanchard, 18 ans, cultivateur et Georges Amédée Pillaud, 22 ans, mécanicien au Châtelet.

LIGNIÈRES

Incendie. — Un incendie dont les causes sont restées inconnues a détruit un hangar et divers instruments agricoles qui y étaient contenus au préjudice de M. Charpentier Joseph, 46 ans, propriétaire à Lignièrès. Les pertes évaluées à 500 francs sont couvertes par une assurance.

CHATELET

Double contravention. — Pour défaut d'éclairage à sa bicyclette et défaut de plaque de contrôle, Vincent Tissier, 22 ans, camionneur à St-Amant, a été l'objet d'une double contravention.

Défait d'éclairage. — M. Raoul Hugon, 35 ans, garagiste au Châtelet qui n'avait pas éclairé son automobile, s'est vu dresser procès-verbal.

SAINT-AMAND

Double contravention. — Pour défaut d'éclairage à sa bicyclette et défaut de plaque de contrôle, Vincent Tissier, 22 ans, camionneur à St-Amant, a été l'objet d'une double contravention.

Défait d'éclairage. — M. Raoul Hugon, 35 ans, garagiste au Châtelet qui n'avait pas éclairé son automobile, s'est vu dresser procès-verbal.

SAINT-JEANVRIN

Fermeture tardive. — M. Simon Bouton, 39 ans, argueste à Saint-Jeanvrin qui n'avait pas fermé son établissement à l'heure prescrite par le règlement a été gratifié d'un procès-verbal.

SAANCERRE

Accident du travail. — M. Emile Bruneau, 45 ans, cultivateur à Saint-Martin, commune de Sancerre, qui fauchait du blé, avait mis dans la poche de son pantalon un burin pour aiguiser sa faux, lorsqu'en se baissant, par suite d'un faux mouvement il se sectionna assez profondément l'avant-bras sur une longueur d'au moins 15 centimètres.

Un hémorragie s'en suivit ; le docteur Picot lui a donné ses soins.

TORTERON

Incendie. — Dans la nuit du 19 au 20 courant un incendie a détruit un immeuble à usage d'habitation dépendant de la ferme des Couédes et appartenant à Mlle Berthier-Biz

NIÈVRE

NEVERS

BREVET D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SUPERIEUR

Candidats :

Lucien Augé, E. P. S. de La Charité ; Paul Bardin, Victor Beaujeu, E. P. S. de Nevers ; Louis Berry, E. P. S. de La Charité ; Pierre Bernard, Paul Besançon, Alexis Borde, E. P. S. de Nevers ; Georges Bordier, E. P. S. de La Charité ; Henri Bornet, E. P. S. de Nevers ; Guillaume Bourrachot, E. P. S. de Nevers ; Georges Gagnat, Pierre Carré, E. P. S. de La Charité ; Georges Cassou, Georges Chavanne, Roger Chauvet, E. P. S. de Nevers ; Lucien Chevalier, E. P. S. de Nevers ; Pierre Collin, Julien Couderc, Roland Courdavaud, Edmond Dujon, André Davault, E. P. S. de Nevers ; Lucien Duret, E. P. S. de La Charité ; Marcel Luce, Georges Filloux, Henri Forestier, E. P. S. de Nevers ; Louis Fulcrand, E. P. S. de Nevers ; Paul Gagnier, E. P. S. de Nevers ; Gaston Gaudouin, E. P. S. de Nevers ; Victor Guédon, Ernest Guillemin, E. P. S. de La Charité ; Jean Guyon, Camille Jacquin, Paul Joy, Albert Lafont, Denis Lohy, Georges Manthey, E. P. S. de Nevers ; Francis Marbas, E. P. S. de La Charité ; Louis Menard, E. P. S. de Nevers ; Francis Micard, E. P. S. de Nevers ; René Millieroux, E. P. S. de La Charité ; Henri Montegut, E. P. S. de Nevers ; André Pannellier, C. L. Vaugny ; Jean Perrin, E. P. S. de Nevers ; Jean Pichot, E. P. S. de La Charité ; Henri Plantard, Roger Pottier, E. P. S. de Nevers ; Joseph Provasi, E. P. S. de Nevers ; Eugène Riom, E. P. S. de Nevers ; Louis Rohlin, C. C. Corbigny ; Marc Roger, Albert Roy, E. P. S. de Nevers ; Fernand Thévoz, E. P. S. de La Charité ; Pierre Vincent, E. P. S. de Nevers.

Filles :

Marie-Louise Amiot, Germaine Biron, Emile Boillon, Maria Bourbion, E. P. S. de Clamecy ; Gabrielle Boussoin, C. C. de Nevers ; André Cougard, Alice Edmeron, Georgette Havone, Suzanne Macos, Marie Marceau, Louise Michon, Mireille Mouton, Lucette Passet, Lucie Petit, Lucette Truchel, E. P. S. de Clamecy.

LA BOURBONNAISE A APEMONT

Une réunion générale des Bourbonnaises, à laquelle assistaient de nombreux sociétaires, a eu lieu mardi au siège social de la société, café de la Renaissance, place Wilson, à Nevers. Parmi les questions à l'ordre du jour figurait celle de la prochaine assemblée générale qui aura lieu dimanche prochain 2 courant, et dont le programme, trop complexe pour qu'il nous soit possible de l'insérer ici, fut définitivement arrêté.

Qu'il nous suffise de dire que le nombre des souscripteurs, déjà intéressant, s'accroît de jour en jour, ce qui n'est pas étonnant pour qui connaît les détails de cette belle journée à la campagne et le plaisir de participer à une œuvre qui a pour but de procurer à nos compatriotes le même plaisir que celui que nous avons éprouvé lors de notre voyage à Paris, et que nous espérons encore dans l'obligation de transformer son salon en salle à manger pour pouvoir loger tous les convives.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au café de la Renaissance où les souscriptions seront reçues jusqu'à vendredi prochain 27 courant.

Nous croyons cependant devoir ajouter que le départ des voitures aura lieu au siège social dimanche matin à 8 heures très précises.

LES ASSISES DE LA NIÈVRE

La prochaine session des assises de la Nièvre s'ouvrira mercredi prochain 1^{er} août, sous la présidence de M. Laurent, conseiller à la Cour de Bourges, assisté de M. Villeminot, président et Luvandès, juge au tribunal civil de Nevers.

Sont inscrites au rôle :

Mercredi 1^{er} août, à 1 heure de l'après-midi : affaire Antoine Vellert ; viol et tentative de viol sur ses enfants. Ministère public : M. Colin, substitut ; défenseur Me Hugon, avocat.

Jeudi 2 août, à 9 heures du matin : affaire Livet ; coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner. Ministère public : M. Gagnier, procureur de la République ; défenseur : M^e Grosmolard, avocat.

RADIO-CLUB NIVERNAIS

A la suite de l'assemblée générale constitutive, le comité du Radio-Club a été constitué comme suit :

Président d'honneur : M. Dulhion, directeur des Postes, à Nevers.

Président : M. Pernot, 7 rue du Sort, Nevers.

Vice-présidents : M. Mignot, pharmacien à Corbigny, et M. Perrot, opticien à Nevers.

Treasurier : M. de Noury, 12 bis, rue Jeanne-d'Arc.

Secrétaire : M. Auclair, 7 rue du Sort.

Membres : MM. Grégoire, 39 boulevard de la République ; Comte, La Forêt, Saint-Sulpice ; Desjournes, rue des Montpains.

Le Comité rappelle que le but de la Société est de faciliter aux amateurs de recherches et de travaux relatifs à la T. S. F. par la publication des observations, des remarques utiles et les procédés intéressants de chacun.

Les amateurs qui n'ont pu assister à l'assemblée générale, et que la Société est susceptible d'intéresser, pourront se procurer les renseignements utiles chez un des membres du bureau.

SOCIÉTÉ HIPPIQUE DE CERCY-LA-TOUR

Le dimanche 22 juillet, à eu lieu à Cercy, la réunion des actionnaires pour l'assemblée générale de la constitution définitive de la Société. Toutes les propositions concernant l'administration des travaux d'entretien du conseil d'administration etc., qui ont été présentées par M. Bourgneuf, président de la réunion ont été adoptées.

Ont été élus membres du conseil d'administration définitif : MM. Vicomte a. mailly, Bourgneuf, Vignon, Mignon, A. Thak, Boudoux.

Les membres du conseil d'administration ont ensuite élu :

Président : M. Bourgneuf ; vice-président : Vicomte d'Armailly ; secrétaire-trésorier : M. Vignon.

La présidence avait été offerte au Vicomte d'Armailly qui a tenu à ce qu'elle reste à M. Bourgneuf qui s'est occupé de la formation de la société pendant son absence.

Les travaux de construction du dépôt d'étalons de Cercy commenceront prochainement.

Consultation de nourrissons. — La prochaine consultation des nourrissons, aura lieu à la Garçerie-Crèche, rue de Gouze, le samedi 28 juillet à 9 heures à la matin.

Les parents qui désirent amener leurs enfants à la Garçerie-Crèche sont priés de les présenter lors de cette consultation.

Etat civil :

Naissance. — Gergette Patriat, rue La Fayette 26.

Décès. — Louis Baudat, 63 ans, rue de Paris 15.

Publications de mariages. — René Joy, rue du Puits-du-Bourg 5 et Lucienne Pèzron, rue de la Vierge 5 ; — Victor Monnet, rue de Vauzelles 22 et Angèle Bastianelli, rue de Vauzelles.

Trouvailles. — Réclamer à M. Grognet, boulevard Victor-Hugo, un chapeau d'homme ; à M. Magnan, 14, rue de Nevers, un portefeuille contenant une certaine somme ; à M. Lacour, 14, rue des Pâtes, un gilet d'homme ; à M. Delery secrétaire du commissaire, une paire de gants.

Recherchements. — Route n° 78, entre les bornes 60.500 et 61.500, commune de Châtillon ; Route n° 7, entre les bornes 68.500 et 69.500, commune de Pouyges.

Fêtes du 15 août. — Les habitants et commerçants du quartier de Paris ont l'intention de rétablir la fête de ce quartier qui, avant la guerre, avait lieu tous les ans à cette époque et qui était placée à la Croix-Verte. Le programme en sera communiqué ultérieurement.

Il faut espérer que cette fête, abolie du fait de la guerre, retrouve son entrain et son succès d'antan, comptant sur la présence de nombreux forains qui donneront aux réjouissances tout l'éclat nécessaire.

Brevet supérieur. — Henri Forestier, de Nevers.

Contravention. — Procès-verbal a été dressé contre Berthe Bignault, 22 ans, pour infraction à la police des mœurs.

Les cycles MARTIN

Les cycles MARTIN

Les cycles MARTIN

SAINT-HONORÉ-LES-BAINS

Fête patronale du 29 juillet. — A 6 heures, saut d'artillerie. A 14 heures, réception de l'Union musicale du Morvan. A 14 heures, course cycliste régionale ouverte à tous les coureurs (50 kilom.) 4 prix : 100 fr., 50 fr., 25 fr. et une médaille de bronze. Départ à 15 heures. Saint-Honoré, départ, Vandœuvre le Pont-Cotton, Saint-Honoré (2 tours). Engagements 3 fr., inscriptions reçues par M. Perrot, buraille. Le comité décline toute responsabilité en cas d'accident.

Pendant la course, jeux des ciseaux, nombreux prix en nature ; course en sac, 4 prix : 10 fr., 5 fr., 3 fr., 2 fr. ; concours du choux à la crème, 15 fr. de prix.

A 10 h. 30, concert par l'Union musicale ; à 15 heures distribution des prix à la mairie ; à 21 h. 15, grand feu d'artifice, illumination générale, fête foraine, attractions diverses. Les habitants sont instamment priés de pavoiser et illuminer.

Lundi 30 juillet : à 8 h. 30, course cycliste ouverte à tous les coureurs (27 kilom.). Saint-Honoré, départ, Vandœuvre le Pont-Cotton, Saint-Honoré (3 tours). Engagements 3 fr., 30 fr., 20 fr., 10 fr. ; engagements 1 fr. Pendant la course jeux divers. 16 heures, course à pied, 600 mètres, 3 prix : 10 fr., 5 fr., 3 fr.

TANNAY

Etat civil : Décès. — Marie-Louise Couchet, 31 ans ; — Jean Goly, 75 ans ; — Clotilde Alexandre, 54 ans.

VARZY

Naissance. — Pierre Lablanque. Décès. — Hortense Prestat, épouse Breuzard, 63 ans.

COSNE

Caisse d'épargne. — Séances des 22 et 23 juillet. Versements 39.907 fr. ; remboursements 9.932 fr. 20.

CLAMECY

Arrestation. — Christian Henri, 14 ans, pupille de l'assistance publique de la Seine, qui s'était rendu coupable de vol à l'égard de son patron, M. Cornillon, fermier à Basville, commune de Poussaux, a été interrogé par la gendarmerie et avoué être l'auteur du vol.

CHATELON-EN-BAZOIS

LE CONCOURS DE PECHE

Le concours de pêche organisé par la Société amicale « Le Gardon du Bazois » et offert à ses adhérents a eu lieu dimanche 22 juillet. Les concurrents réunis devant la gare par leur président M. le docteur Duret, furent au sort l'emplacement qu'ils devaient occuper, puis se mirent en marche précédés par la fanfare de Saint-Saulge, qui préféra gracieusement son concours à celui des jeux divers, le soir, retirée au domicile de l'adjudant de la Nièvre, lui désignant pour le concours ; à 16 heures le signal d'ouverture est donné, les participants font de leur mieux pour prendre le plus grand poisson, ils dépassent toutes les ressources de la rivière, l'opération du pesage effectuée ensuite à la mairie n'accuse cependant pour le premier classé que 335 grammes.

Voici d'ailleurs les trois premiers gagnants : 1^{er} prix 50 fr., M. Nohet Poutroy ; 2^e prix 30 fr., M. Joseph Chaux ; 3^e prix 20 fr., M. Philippe Gilot, celui-ci avec 2 pièces. Ensuite 100 prix de 10 francs et 200 prix de 5 fr.

Dans l'après-midi, le comité local de la fête du quartier de la rue d'Auron, de son côté de Montigny à Vichy, a eu une course à pied pour jeunes gens, avec un parcours de 4 kilom. qu'il s'est dit en passant que ces courses à pied, faites sous prétexte de sport, ne disent rien au spectateur qui ne voit que le départ et l'arrivée. L'important est de faire quelque chose. 2^e un concours d'ombrelles fleuries pour jeunes filles et fillettes, très bien réussies, fleurs disposées avec beaucoup de soin et d'imagination ; 3^e un lancer de ballon sur le Champ de Foire.

La commission spéciale a constaté à plusieurs reprises que des candidatures assez nombreuses qui des divers points de la France survenaient, la plupart ne répondent pas aux intentions du testateur. En effet, la catégorie d'une jeune institutrice de simples mathématiques quelque intéressante que soit son infirmité, c'est celle plus spéciale de ceux privés de ressources et d'appuis moraux et familiaux. Cette interprétation de la volonté de M. Léon Landau n'est pas contestable.

Le premier est destiné à soulager la misère d'une jeune femme pauvre, orpheline, vaillante, honnête et reconnue pour mériter le mérite.

Le second institué en mémoire de la mère du bienfaiteur, Mme Charlotte Landau, est destiné à soulager la misère d'une femme âgée d'une vingtaine d'années, pauvre et sans famille reconnue pour mériter le mérite.

C'est dans ces conditions que, depuis 1920, ont été attribuées chaque année les deux prix fondés par M. Léon Landau.

La commission spéciale a constaté à plusieurs reprises que des candidatures assez nombreuses qui des divers points de la France survenaient, la plupart ne répondent pas aux intentions du testateur. En effet, la catégorie d'une jeune institutrice de simples mathématiques quelque intéressante que soit son infirmité, c'est celle plus spéciale de ceux privés de ressources et d'appuis moraux et familiaux. Cette interprétation de la volonté de M. Léon Landau n'est pas contestable.

Le premier est destiné à soulager la misère d'une jeune femme pauvre, orpheline, vaillante, honnête et reconnue pour mériter le mérite.

Le second institué en mémoire de la mère du bienfaiteur, Mme Charlotte Landau, est destiné à soulager la misère d'une femme âgée d'une vingtaine d'années, pauvre et sans famille reconnue pour mériter le mérite.

C'est dans ces conditions que, depuis 1920, ont été attribuées chaque année les deux prix fondés par M. Léon Landau.

La commission spéciale a constaté à plusieurs reprises que des candidatures assez nombreuses qui des divers points de la France survenaient, la plupart ne répondent pas aux intentions du testateur. En effet, la catégorie d'une jeune institutrice de simples mathématiques quelque intéressante que soit son infirmité, c'est celle plus spéciale de ceux privés de ressources et d'appuis moraux et familiaux. Cette interprétation de la volonté de M. Léon Landau n'est pas contestable.

Le premier est destiné à soulager la misère d'une jeune femme pauvre, orpheline, vaillante, honnête et reconnue pour mériter le mérite.

Le second institué en mémoire de la mère du bienfaiteur, Mme Charlotte Landau, est destiné à soulager la misère d'une femme âgée d'une vingtaine d'années, pauvre et sans famille reconnue pour mériter le mérite.

C'est dans ces conditions que, depuis 1920, ont été attribuées chaque année les deux prix fondés par M. Léon Landau.

La commission spéciale a constaté à plusieurs reprises que des candidatures assez nombreuses qui des divers points de la France survenaient, la plupart ne répondent pas aux intentions du testateur. En effet, la catégorie d'une jeune institutrice de simples mathématiques quelque intéressante que soit son infirmité, c'est celle plus spéciale de ceux privés de ressources et d'appuis moraux et familiaux. Cette interprétation de la volonté de M. Léon Landau n'est pas contestable.

Le premier est destiné à soulager la misère d'une jeune femme pauvre, orpheline, vaillante, honnête et reconnue pour mériter le mérite.

Le second institué en mémoire de la mère du bienfaiteur, Mme Charlotte Landau, est destiné à soulager la misère d'une femme âgée d'une vingtaine d'années, pauvre et sans famille reconnue pour mériter le mérite.

C'est dans ces conditions que, depuis 1920, ont été attribuées chaque année les deux prix fondés par M. Léon Landau.

La commission spéciale a constaté à plusieurs reprises que des candidatures assez nombreuses qui des divers points de la France survenaient, la plupart ne répondent pas aux intentions du testateur. En effet, la catégorie d'une jeune institutrice de simples mathématiques quelque intéressante que soit son infirmité, c'est celle plus spéciale de ceux privés de ressources et d'appuis moraux et familiaux. Cette interprétation de la volonté de M. Léon Landau n'est pas contestable.

Le premier est destiné à soulager la misère d'une jeune femme pauvre, orpheline, vaillante, honnête et reconnue pour mériter le mérite.

Le second institué en mémoire de la mère du bienfaiteur, Mme Charlotte Landau, est destiné à soulager la misère d'une femme âgée d'une vingtaine d'années, pauvre et sans famille reconnue pour mériter le mérite.

C'est dans ces conditions que, depuis 1920, ont été attribuées chaque année les deux prix fondés par M. Léon Landau.

La commission spéciale a constaté à plusieurs reprises que des candidatures assez nombreuses qui des divers points de la France survenaient, la plupart ne répondent pas aux intentions du testateur. En effet, la catégorie d'une jeune institutrice de simples mathématiques quelque intéressante que soit son infirmité, c'est celle plus spéciale de ceux privés de ressources et d'appuis moraux et familiaux. Cette interprétation de la volonté de M. Léon Landau n'est pas contestable.

Le premier est destiné à soulager la misère d'une jeune femme pauvre, orpheline, vaillante, honnête et reconnue pour mériter le mérite.

Le second institué en mémoire de la mère du bienfaiteur, Mme Charlotte Landau, est destiné à soulager la misère d'une femme âgée d'une vingtaine d'années, pauvre et sans famille reconnue pour mériter le mérite.

C'est dans ces conditions que, depuis 1920, ont été attribuées chaque année les deux prix fondés par M. Léon Landau.

La commission spéciale a constaté à plusieurs reprises que des candidatures assez nombreuses qui des divers points de la France survenaient, la plupart ne répondent pas aux intentions du testateur. En effet, la catégorie d'une jeune institutrice de simples mathématiques quelque intéressante que soit son infirmité, c'est celle plus spéciale de ceux privés de ressources et d'appuis moraux et familiaux. Cette interprétation de la volonté de M. Léon Landau n'est pas contestable.

PUY-DE-DÔME

Un cultivateur de Bouzel s'empale sur une fourche

Le malheureux expire un demi-heure après l'accident

Un lamentable accident s'est produit au village de Bouzel, dans le département de la Nièvre. Un cultivateur M. Paladier-Dufour, déchargé un char de foin dans sa grange, lorsque son travail terminé il voulut descendre de la meule sur laquelle il se trouvait. Aucune échelle ne se trouva à sa portée. Il tenta plus tard de s'élever sur sa fourche, mais malheureusement, l'imprudence n'avait pas pu voir au-dessous de la meule, une fourche américaine qu'on y avait placée, les dents en l'air ; il vint s'y empaler. Malgré tous les soins qui lui furent prodigués immédiatement, le malheureux expira un demi-heure plus tard, sans avoir repris connaissance.

GRAVE INCENDIE

Un grave incendie a éclaté dans la soirée dans les bois bordant la rive droite de l'Allier, à Issore. Le feu activé par le vent a pris des proportions inquiétantes. Une ferme a été encerclée par le feu. Les gendarmes, les sapeurs-pompiers et le 18^e régiment d'artillerie sont sur les lieux combattant activement l'incendie. Les premiers résultats de l'enquête ont établi que le feu a été mis par des étincelles échappées d'une locomotive.

CLERMONT-FERRAND

SON PLASTON PREND FEU

Ce matin, le jeune Jean Chastenet, âgé de 15 ans, garçon de salle à l'hôtel de Lyon était occupé à nettoyer une casserole qu'il avait placée sur un réchaud à alcool. Soudain comme il s'était approché trop près du réchaud, son plastron en celluloïd s'enflamma et prit feu. Le malheureux, cruellement brûlé, essaya de se défaire de son plastron. Mais ces mouvements ne firent qu'activer les flammes et bientôt ses vêtements s'enflammèrent à leur tour. Cependant aux cris poussés par la victime, les camarades du collège se précipitèrent et eurent prodigués les premiers soins le transportèrent à l'Hôtel-Dieu. L'état du jeune Chastenet est assez grave.

Lorsqu'il est frais et bien accommodé, qu'il soit frit, cuit au four ou au cœur bouilli, le poisson de mer est un manger délicieux.

...Tout d'abord je me méfiais, mais quand j'ai vu que c'était un bon poisson, j'ai voulu d'abord qu'il soit frais personnellement du l'antôme et qu'il m'ait remis en toute propriété les preuves de son existence et surtout l'étrange correspondance de Christian Henri, correspondant qui m'écrit d'un jour à l'autre, sans motif apparent, et qui ne me fait pas possible de douter. Non, non, le fantôme n'était pas un mythe.

Gaston LEROUX.

Memento

FONDATION LEON LANDAU

Chaque année à l'occasion du 1^{er} janvier, deux prix de 500 francs chacun, le prix Léon Landau et le prix Charlotte Landau, sont attribués par une commission spéciale siégeant au ministère de l'Hygiène.

Le premier est destiné à soulager la misère d'une jeune femme pauvre, orpheline, vaillante, honnête et reconnue pour mériter le mérite.

Le second institué en mémoire de la mère du bienfaiteur, Mme Charlotte Landau, est destiné à soulager la misère d'une femme âgée d'une vingtaine d'années, pauvre et sans famille reconnue pour mériter le mérite.

C'est dans ces conditions que, depuis 1920, ont été attribuées chaque année les deux prix fondés par M. Léon Landau.

La commission spéciale a constaté à plusieurs reprises que des candidatures assez nombreuses qui des divers points de la France survenaient, la plupart ne répondent pas aux intentions du testateur. En effet, la catégorie d'une jeune institutrice de simples mathématiques quelque intéressante que soit son infirmité, c'est celle plus spéciale de ceux privés de ressources et d'appuis moraux et familiaux. Cette interprétation de la volonté de M. Léon Landau n'est pas contestable.

Le premier est destiné à soulager la misère d'une jeune femme pauvre, orpheline, vaillante, honnête et reconnue pour mériter le mérite.

Le second institué en mémoire de la mère du bienfaiteur, Mme Charlotte Landau, est destiné à soulager la misère d'une femme âgée d'une vingtaine d'années, pauvre et sans famille reconnue pour mériter le mérite.

C'est dans ces conditions que, depuis 1920, ont été attribuées chaque année les deux prix fondés par M. Léon Landau.

La commission spéciale a constaté à plusieurs reprises que des candidatures assez nombreuses qui des divers points de la France survenaient, la plupart ne répondent pas aux intentions du testateur. En effet, la catégorie d'une jeune institutrice de simples mathématiques quelque intéressante que soit son infirmité, c'est celle plus spéciale de ceux privés de ressources et d'appuis moraux et familiaux. Cette interprétation de la volonté de M. Léon Landau n'est pas contestable.

Le premier est destiné à soulager la misère d'une jeune femme pauvre, orpheline, vaillante, honnête et reconnue pour mériter le mérite.

Le second institué en mémoire de la mère du bienfaiteur, Mme Charlotte Landau, est destiné à soulager la misère d'une femme âgée d'une vingtaine d'années, pauvre et sans famille reconnue pour mériter le mérite.

C'est dans ces conditions que, depuis 1920, ont été attribuées chaque année les deux prix fondés par M. Léon Landau.

La commission spéciale a constaté à plusieurs reprises que des candidatures assez nombreuses qui des divers points de la France survenaient, la plupart ne répondent pas aux intentions du testateur. En effet, la catégorie d'une jeune institutrice de simples mathématiques quelque intéressante que soit son infirmité, c'est celle plus spéciale de ceux privés de ressources et d'appuis moraux et familiaux. Cette interprétation de la volonté de M. Léon Landau n'est pas contestable.

Le premier est destiné à soulager la misère d'une jeune femme pauvre, orpheline, vaillante, honnête et reconnue pour mériter le mérite.

Le second institué en mémoire de la mère du bienfaiteur, Mme Charlotte Landau, est destiné à soulager la misère d'une femme âgée d'une vingtaine d'années, pauvre et sans famille reconnue pour mériter le mérite.

C'est dans ces conditions que, depuis 1920, ont été attribuées chaque année les deux prix fondés par M. Léon Landau.

La commission spéciale a constaté à plusieurs reprises que des candidatures assez nombreuses qui des divers points de la France survenaient, la plupart ne répondent pas aux intentions du testateur. En effet, la catégorie d'une jeune institutrice de simples mathématiques quelque intéressante que soit son infirmité, c'est celle plus spéciale de ceux privés de ressources et d'appuis moraux et familiaux. Cette interprétation de la volonté de M. Léon Landau n'est pas contestable.

Le premier est destiné à soulager la misère d'une jeune femme pauvre, orpheline, vaillante, honnête et reconnue pour mériter le mérite.

Le second institué en mémoire de la mère du bienfaiteur, Mme Charlotte Landau, est destiné à soulager la misère d'une femme âgée d'une vingtaine d'années, pauvre et sans famille reconnue pour mériter le mérite.

C'est dans ces conditions que, depuis 1920, ont été attribuées chaque année les deux prix fondés par M. Léon Landau.

La commission spéciale a constaté à plusieurs reprises que des candidatures assez nombreuses qui des divers points de la France survenaient, la plupart ne répondent pas aux intentions du testateur. En effet, la catégorie d'une jeune institutrice de simples mathématiques quelque intéressante que soit son infirmité, c'est celle plus spéciale de ceux privés de ressources et d'appuis moraux et familiaux. Cette interprétation de la volonté de M. Léon Landau n'est pas contestable.

Dans l'enseignement primaire

Département du Cher

Par arrêté préfectoral, ont été nommés :

Directrices à : Lignières, Mme Dolas, titulaire adjointe à Dun ; Culan, Mme Boulin, directrice à Meillant ; Meillant, Mme Dufour, titulaire adjointe à Meillant ; Mlle Cirotte, titulaire à Belleville ; Verzieron - Forges (mat), Mme Desmoullins, directrice à Châteaufort ; Châteaufort, Mme Riffaut, directrice à Concessault ; Concessault, Mlle Morteuque, titulaire à Noyon ; Bourges (mat), Mlle Fouché, directrice à Aubigny ; Aubigny (mat), Mme Muzac, titulaire adjointe à Saint-Amand ; Bourges (mat), Mlle Durand, directrice à Aubigny (c. c.) ; Aubigny, Mlle Corbois, directrice à Baugy.

Directeurs à :

La Chapelle-d'Angillon, M. de Robert, titulaire à Pressé ; Mehan, M. M. Savay, directeur c. c. à Dun ; Dun (c. c.), M. Imbault, directeur c. c. à Nerondes ; Nerondes (c. c.), M. Dépont, titulaire adjoint à Verzieron (mat) ; Givardon, M. Buissonnier, titulaire adjoint à Givardon. Verzieron-Forges, M. Michaud, directeur au Châtelet ; Châtelet, M. Pellot, titulaire adjoint à Mehan ; Brinon, M. Fossé, directeur à Genouilly ; Genouilly, M. Jossot, titulaire adjoint à Sancerres ; Villeneuve, M. Vigier, titulaire adjoint à Verzieron-Villages ; Argent, M. Mélot, titulaire adjoint à Verzieron-Villages ; Neuzy-sur-Barangeon, M. Raimbault, titulaire à Poiseux ; Bourges (Bouille), M. Charvy, directeur à Bourges (Pignoux) ; Bourges (Pignoux), M. Clément, directeur à Baugy ; Baugy, M. Roy, titulaire à Neuzy-sur-Barangeon ; Savigny-en-Sancerre, M. Leclerc, directeur à Santranges ; Santranges, M. Dion, titulaire adjoint à Mehan.

Bourges (Auron), M. Durand, directeur à Menetou-Salon ; Menetou-Salon, M. Grélat, directeur à Vouzron ; Cresnay, M. Pallison, titulaire adjoint à Mehan ; Mehan, M. Voisine, titulaire adjoint à Verzieron-Fay.

Titulaire à Saint-Pierre-les-Bois, Mme Bouzique, adjointe à Verzieron-Forges (f.) ; titulaire adjointe au Châtelet, Mlle Michaud, adjointe au Châtelet ; titulaire adjointe au Châtelet, Mlle Pelote, adjointe à Mehan ; titulaire adjointe à Mehan, Mme Sarazin, titulaire à Nohant-en-Gout.

Titulaire à Nohant-en-Gout, Mme Jaulin, institutrice de la Charente, adjointe à Brinon (h.) ; Mme Fossé, adjointe à Genouilly (g.) ; adjointe à Genouilly (g.), Mlle Jossot, adjointe à Sancerres ; titulaire à Menetou-Couture, M. Renaud Paul, adjoint à Dun.

Adjointe à Dun (g.), Mme Imbault, adj

Agence « LA MONDIALE »
8, rue Fommoigny, Nevers

CESSION DE FONDS
Par acte sous seings privés
en date du douze juillet 1923,
qui sera enregistré en temps
de droit, les époux DUGUE-
CAJOUR, demeurant ensemble
à Nevers, rue Saint-Vallère, n°
126, ont vendu aux époux
LAFONT-PILLON, demeurant
ensemble à Montluçon, rue
Micailloux, n° 63, le fonds de
café-coiffeur qu'ils exploitent à
Nevers, rue Saint-Vallère, n°
126, avec tous les éléments qui
le composent.

La prise de possession aura
lieu le premier août 1923.
Les oppositions, s'il y a lieu,
seront reçues au domicile de M.
GENESTIER, directeur
de l'Agence « LA MONDIALE »,
rue Fommoigny, n° 8, à Nevers,
ou domicile à été élu à
peu effet dans les 10 jours qui
suivent la présente insertion.
Pour deuxième avis.
GENESTIER.
1638

CABINET
M. LOUIS ALEXELINE,
ancien principal avo-
c de notaire
14, Rue Hoche, NEVERS

A CEDER

CAFE-SALLE DE DANSE
gros canton; vastes salles, bon
matériel; loyer rare; 635 fr.
Ball 8 ans. Prix: 30.000 fr.

MERCIER-BONNETIERE
quartier populaire et commer-
çant; loyer: 900 fr. ball 8 ans.
Prix: 16.000 fr.

BOULANGERIE, région de
Clamecy; belle installation, vé-
ture mécanique, cheval et voi-
ture. Prix: 15.000 fr.

EPICERIE-BUVETTE, 2 salles
petit jardin; ball et loyer à dé-
biter. Prix demandé: 25.000 fr.

CAFE-COMPTOIR, avec cham-
bres meublées, quartier de
grand avenir; long bail. Prix
demandé: 45.000 fr.

CAFE-RESTAURANT, avec
chambres meublées, bor quar-
tier; loyer 1.000 fr. Prix: 80.000 fr.

BOULANGERIE-PÂTISSERIE
importante, grande ville; cuis-
son: 7 quintaux à par jour;
beaucoup de pâtisseries, et pe-
tits pains à la tour à système
électrique. Prix demandé:
10.000 fr., moitié comptant.
Long bail.

Pour tous renseignements,
s'adresser à M. ALEXELINE,
14, rue Hoche, NEVERS. 1574

VENTES

DEUX CHIOTS d'arrêt épa-
gnols, un serrage, parents ex-
cellents, chasse.

UN CHIOT un an, berger Al-
gace, magnifique, maladie pas-
sée.
Prix très modérés.
Commandant DU VERNE, le
Guélin Cher. 1907

Excellentes **VACHES BRE-**
TONNES entières, fort modèle.
Comte DE VILLAINES, POI-
LLEUX (Nièvre). 1869

PETIT DUC avec capote très
léger, état de neuf.
Bureau du Journal. 1900

DEUX VOITURES à chevaux,
une CHARRETTE à âne.
S'adr. chez M. JULOT au
Château communal de Saint-Eloi
Nièvre. 1887

CYCLEBAR SENECHAL, tout
équipé, modèle 1921. Prix, 6.000
francs.
CHATENET, Verneuil (Niè-
vre). 1944

Série luxe **CITROEN** avec
compteur ayant peu roulé, par-
fait état, 11.500 fr.

CAMIONNETTE char-à-banc
10 places FORD, châssis long,
bon état, pneus neufs, 4.000 fr.
Occasions exceptionnelles.
Garage BERTIN, 51, rue de
Moutasse, Nevers. 1938

CAMIONNETTE MOTO-BLOC
1.500 kilos, jumelés à l'arrière.
Prix: 4.500 fr.
S'adr. GARAGE MODERNE,
Autun. 1956

COUPE BELVALETTE sur 10
cv. RENAULT, absolument
comme neuf, peinture neuve,
ferait superbe taxi, 7.000 fr.
LESUEUR, St-Amand (Cher). 1946

PERSONNEL

ON DEMANDE
COMPTABLE et EMPLOYÉ
DE BUREAU sont demandés
Buisson BOMPY, NEVERS.
1759

EMPLOYÉ au courant comp-
tabilité main-d'œuvre, pour
usine de Nevers.
Bureau du Journal. 1934

COMPTABLES et GARGON
DE RECETTE. Références sé-
rieuses exigées.
BANQUE POPULAIRE de la
NIÈVRE, Nevers, 1, Place de
l'Hôtel-de-Ville. 1942

BON FORGERON en voitures
ainsi qu'un PEINTRE en voi-
tures.
S'adr. chez M. JARRIL, car-
rossier, Courtenay (Loiret). 1953

JEUNE HOMME de 16 à 17
ans, pour travail de bureau.
S'adr. Fonderie du Clos des
Granges, à Nevers. Connais-
sances exigées. 1736

JEUNE HOMME de 14 ans
environ comme apprenti cor-
dier, ni couché ni nourri, payé
de suite.
M. AUDERT, 19, rue des
Récollets, Nevers. 1893

MANGEVRES pour déchar-
gement de charbons gare de
Nevers.
S'adr. TAUPIN, 6, rue de la
Passière, à Nevers ou à l'En-
treprise, nouveau dépôt, rue de
l'Aligillon. 1891

**BONS OUVRIERS CIMEN-
TIERS et BONS OUVRIERS**
MAGONS.
S'adr. MM. POZZO et FER-
RAGUTI, 5, rue Pierre-Emile-
Gaspard, NEVERS. 1771.

DEUX BONS OUVRIERS
FORGERONS, situation assu-
rée. Fabricate d'instruments
agricoles.
Abel RENARD, Auxerre
(Yonne). 1801

VOYAGEUR sérieux et actif,
pour importante maison de li-
quides de Limoges, connaissant
la région; pour visiter ancienne
maison dans l'Allier, la Saône-
et-Loire, la Nièvre, l'Yonne, le
Loiret, et l'Eure-et-Loir. Bon-
nes références exigées.
S'adr. Distillerie LUCHAT,
FAUPIN et MAUMY, LIMOGES
1895

GENS DE MAISON

BONNE à tout faire, sérieuse
pour Reims.
Envoyer conditions et réfé-
rences à Mme Pierre GEORGE,
30, boulevard Chundy, REIMS
(Marne). 1673

UNE AIDE de CUISINE, réfé-
rences à l'appui.
Mme André MOREL, châ-
teau d'Augy, Sancerres (Cher).
1852

MENAGE très sérieux, hom-
me à toutes mains, femme cui-
sine et ménage.
S'adr. par lettre en indi-
quant références à Monsieur
PHILIPPE, 83, Boulevard Van-
ban, Auxerre (Yonne). 1493

MENAGE femme cuisine,
homme à tout faire.
S'adr. à M. Jean DEFAZE,
DOMPIÈRE (Allier). 1838

DIVERS

JE DONNE à très bas prix et
au plus offrant, jolie petite au-
to, 3 places, parfait état.
Bureau du Journal. 1904

FRÖGER ET SEBERT, Im-
portateurs de Rhums, 36, Quai
de la Fosse, Nantes (L.-Inf.)
demandent pour le départe-
ment de la Nièvre agent ac-
tif pour visiter Commerce de
Gros. Ecrire en indiquant ré-
férences. 1902

AVIS
Monsieur PRILOT, à Aube-
terre, près Saint-Eloi (Nièvre),
à l'honneur d'informer MM. les
Éleveurs qu'il tient à leur dis-
position un VERRAT YORKS-
HIRE pure race, pour croisement.
1878

VOUS DIGÉREZ MAL CRI D'ALARME



Quantité de remèdes, tels le bicarbonate de soude, la magné-
sie, les sels de bismuth, les amers, l'éther, l'alcool, etc., etc.,
n'apportent qu'un soulagement momentané. Le mal revient,
bienôt plus violent, parce qu'il n'a pas été atteint dans sa
cause.
Ce qu'il importe d'obtenir, c'est une guérison effective, radi-
cale. Les Poudres de Cock vous fournissent le remède souve-
rain, le remède sauveur, parce que les Poudres de Cock prati-
quent réellement l'hygiène de l'estomac, du foie et de l'intes-
tin, si étroitement unis pour rendre utile l'alimentation hu-
maine.

Avec les Poudres de Cock, tous les aliments sont digérés,
assimilés, ils créent du sang, des forces, de la vigueur et de
la vie.
Pour guérir une maladie de l'estomac jusque dans ses plus
profondes racines, une gastrite, dyspepsie, gastralgie, dilata-
tion, entérite, gastro-entérite, entérite muco-membraneuse,
une maladie de foie; pour empêcher sûrement ces maladies
de dégénérer en anémie, neurasthénie, diabète, albuminurie,
appendicite, ulcère ou cancer, prenez, avant ou après chaque
repas, un cachet de Poudres de Cock. Les Poudres de Cock
vous rendront l'appétit, vous feront digérer et vous délivre-
ront pour toujours de toutes les misères physiques et morales
qui assombrissent votre existence, parce que les Poudres de
Cock vous donneront un bon estomac, un bon foie, un bon
intestin. Ayez soin d'exiger la vraie marque Poudres de Cock,
à 5 fr. 50 la boîte, dans toutes les pharmacies du monde.
Dans les Laboratoires du Dr de Cock, à Jeumont (Nord), sont
aussi préparés les Pilules de Cock, laxatif idéal: 2 francs la
boîte, et les Pilules Oor, tonique et réparateur puissant: 5
francs la boîte.

600 FR. pr MOIS à tous Hme
ou Dme en occupant loistrs.
Ecrire Parfumerie Fémina,
NIMES.

LE PIANO AUTOMATIQUE
nouveau modèle, remplace
avantageusement les musiciens
Il est interchangeable à volon-
té, se vend avec facilité de
paiement. La maison de charge
de toutes les réparations.
S'adresser: Etablissement
PIERRE-PIANO, constructeur,
rue Gresset, Nevers (Nièvre).
14 311

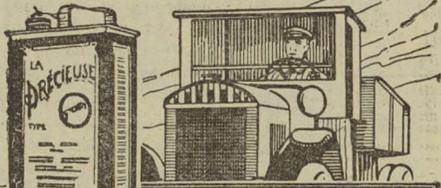
MENAGE femme cuisine,
homme à tout faire.
S'adr. à M. Jean DEFAZE,
DOMPIÈRE (Allier). 1838

DIVERS

JE DONNE à très bas prix et
au plus offrant, jolie petite au-
to, 3 places, parfait état.
Bureau du Journal. 1904

FRÖGER ET SEBERT, Im-
portateurs de Rhums, 36, Quai
de la Fosse, Nantes (L.-Inf.)
demandent pour le départe-
ment de la Nièvre agent ac-
tif pour visiter Commerce de
Gros. Ecrire en indiquant ré-
férences. 1902

AVIS
Monsieur PRILOT, à Aube-
terre, près Saint-Eloi (Nièvre),
à l'honneur d'informer MM. les
Éleveurs qu'il tient à leur dis-
position un VERRAT YORKS-
HIRE pure race, pour croisement.
1878



Satisfait de son huile... satisfait celui qui, conduisant la lourde voiture, a rencontré le type d'huile approprié au moteur et voit augmenter le rendement de celui-ci. Satisfait parce qu'il utilise les huiles la Précieuse, du reste plus économiques.

Garantie positive
Tout automobiliste fait confiance aux Huiles La Précieuse parce que celles-ci sont les seules à lui offrir une garantie absolue, preuve de qualité. Chaque bidon plombé porte un bon signé: si l'analyse révèle un défaut, l'huile est remboursée.
Ce qu'il faut demander
Ces huiles parfaites, de prix abordable et garanties comme pas une, sont en vente dans les garages pourvus d'un tableau reproduisant en rouge et violet la marque ci-dessous. Si, par hasard votre garagiste n'était pas approvisionné, vous faites connaître son adresse aux huiles La Précieuse en leur écrivant tout à l'heure pour demander le tableau d'appropriation des huiles au moteur.

"LA PRÉCIEUSE"
HUILES AUTOMOBILES ET INDUSTRIELLES
A. TEISSIER
16, avenue Boucaut, CHALON-SUR-SAONE

AGENCE POPULAIRE
CONTENTIEUX
CONSEIL JURIDIQUE 1^{er} ORDRE
ASSURANCES
TOUS RISQUES
PLACEMENT et PRÊT de CAPITAUX
Pour le développement de
L'HABITATION
VENTES DE PROPRIÉTÉS
IMMEUBLES, TERRAINS A BATIR
CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE
L'Agence possède quantités de FONDS
dans toutes villes: les rues, ÉPIGRERIES,
CRÈMERIES, MERCIERIES, avec ou
sans buvette; NOUVEAUTES, CONFEC-
TIONS, COIFFEURS, FERBLANTE-
RIES, MARECHALERIES, GARAGES,
CAFÉS - RESTAURANTS, HOTELS,
BOULANGERIES, BARS, TABAC,
CHAPELLERIES à tous PRIX
S'ADRESSER A M. SERVAIRE
(PORTE DE PARIS) NEVERS

AVIS AUX CHASSEURS!
Chez PIERRE COLOMBIER, 8, rue de Moutasse, à NEVERS,
téléphone n° 88, vous trouverez des cartouches de première
qualité pour fusil calibre 12.
Par cent 30 francs; — par trois cents 28 fr. le cent; par
cinq cents 27 fr. le cent; par mille 25 fr. le cent.

REPARATIONS AUTOMOBILES TOUTES MARQUES
- Stock GOODRICH -
SOUDURE AUTOGENE
PRIX TRÈS MODÉRÉS
J. MARION, près la gare de DECIZE

Pêcheur Français
A. ROUSSEAU
17, rue Ferdinand-Gambon, NEVERS
La plus grande Spécialité
d'Articles de Pêche
DU CENTRE
Tout ce qu'il faut au Pêcheur
A qualité égale
Prix défiant toute concurrence
GROS .. DETAIL
Téléphone 4-73

T. S. F.
Fournitures générales de pièces détachées
Installations de postes récepteurs
DéTECTEURS à galène et à lampes
Amplificateurs - Haut parleur - Antennes
Batterie d'accumulateurs et charges
Electricité
Force, Lumière, Sonnerie, Installations
Tout l'appareillage électrique
pour usines, appartements et autos
Dynamos et Moteurs de toute puissance
A. OUGEN, 6, rue St-Louis, Fourchambault (Nièvre)
Téléphone: 34

G. FOURREY
LA MACHINE (Nièvre)
Cycles et Autos
Machines Agricoles
RÉPARATIONS

TOILES - SACS - BACHES - FIGELLES
Vente et Location de Sacs et Bâches
- Sacs usagés -
Anciennes Maisons A. FRANCK et SOCIÉTÉ DU SAC.
Comptoir de l'Industrie du Jute
Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de francs
12, Rue du Rempart, NEVERS
SACS POUR TOUS USAGES
Toiles d'Ameublement en 190 cent.
EMBALLAGES - SANGLES
Télégrammes: Comptoir-Jute-Nevers
Téléphone 1-83

MANUFACTURE DE CHEMISES POUR HOMMES
CHEMISERIE DE DECIZE
(Nièvre)
FAUX-COLS & MANCHETTES
PRIX AVANTAGEUX - TRAVAIL SOIGNE
Téléphone n° 7

GRANDE QUINCAILLERIE MODERNE
A. MADELENAT
A CORBIGNY (Nièvre)
Matériaux et Fers pour Construction
BOIS POUR MENUISIER
TUILE MONTCHANIN
CHARBONS ET BRIQUETTES

Vous allez partir en vacances!
Est-ce demain?...
Dans une semaine?...
A la fin de ce mois?...
Vous tous attendez avec la même
fiévreuse impatience ce moment béni.

N'oubliez pas votre "Kodak"
Il y a des "Kodaks" et des "Brownies" à tous prix.
Allez sans retard choisir le vôtre. Voici quatre modèles:
"Vest Pocket Kodak" (Dimensions des
épreuves: 4 x 6 1/4 cm). Petit appareil auto-
graphique. Il tient dans la poche du gilet
et est toujours prêt à opérer. PRIX. Francs 125.
"Kodak Pliant n° 3" Autographique.
Appareil à main par excellence (8 x 10 1/2
cm.). Simple, infiniment pratique pour les
travaux les plus divers, les plus
sérieux. PRIX. Francs 408.
"Kodak Junior n° 1" (6 x 9 cm.). Appa-
reil autographique élégant, précis, d'un
faible volume, d'une grande simplicité,
surtout dans le modèle à foyer
fixe. PRIX. Francs 259.
"Brownie Pliant n° 2" Autographique
(6 x 9 cm.). Réunit les avantages des
"Kodaks" à la simplicité des "Brownies".
Convient aux jeunes gens. PRIX. Francs 197.
Il suffit de quelques minutes pour
apprendre à se servir d'un "Kodak"
Kodak, 54 Ave Française, 39, Avenue Montaigne, Paris (8^e)

POUR LA FEMME
Sur 100 femmes, il y en a 90 qui souffrent
de maladies intérieures qui les gênent
plus ou moins, mais qui expliquent les
hémorragies presque continues aux
quelles elles sont sujettes.
La Femme se préoccupe peu d'abord
de ces inconvénients, puis, tout à coup,
les maux redoublent et occasionnent de
douloureux dans les reins. La maladie
s'aggrave et s'étend continuellement.
QUE FAIRE?
A toutes ces malheureuses il faut dire et redire: Faites une
cure avec la
Jouvence de l'Abbé Soury
qui vous guérira sûrement, sans que ayez besoin de recourir
à une opération dangereuse.
N'hésitez pas, car il y va de votre santé, et sachez bien que
la JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY est composée de plantes
spéciales sans aucun poison; elle est faite expressément pour guérir
les MALADIES INTÉRIEURES DE LA FEMME: Hémorragies, Troubles
de la circulation du sang, Accidents de la Ménopause, Étourdissements,
Chaleurs, Vapeurs, Congestion, Varices, Phlébites.
La JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY, préparée à la Phar-
macie Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes
les Pharmacies.
Le flacon, 6 fr., plus impôt 0 fr. 60, total: 6 fr. 60.

MAIGRIR Infaillible envoi gratuitement la recette qu'elle a suivie pour maigrir
de 5 kgs en 2 mois. Ecrire JUDENNE, 67, rue Dunquerque, Paris.

BRASSERIE DE SOCHAUX
(Doubs)
Société Anonyme au capital de 2.500.000 fr
Bière bock et Bière de luxe « Extra-Bock »
CAPACITÉ DE PRODUCTION: 100.000 hectos - 28.000 hect. de bière en cave
Embranchement particulier reliant la Brasserie à la gare de Montbéliard
Seuls dépositaires pour la région 1
MM. CUISINIER & DUPONT, à Decize (Téléph. 15)

COULEURS & VERNIS
PRODUITS CHIMIQUES HUILES ET GRAISSES INDUSTRIELLES.
BOUILLIE - SOUFRE - SULFATE DE COBRE
CHARMETTE & POUPEL
1, Avenue Georges-Clemenceau, NEVERS - Téléphone: 0-09
Dépositaires pour la région des
FIXALO PEINTURE A L'EAU LAVABLE
S'EMPLOIE SUR TOUT, PARTOUT

PAPILLON NOIR
CIRAGE-CREME A MILARD-PANTIN

Voyez à la gare l'AUTO
Service
NEVERS
et ses environs
Pour Noas, Promenades, Excursions

VOL & INCENDIE
PARICULIERS, COMMERÇANTS, HOTELIERS
Assurez vous contre eux en souscrivant un
Coffre-Port "Robur" b^{te} S.G.D.G.
A double blindage acier, haut isolement réfractaire et
nouvelle combinaison inviolable.
Supérieur aux autres, moins cher.
Le triomphe de la gare de Paris.
Catalogue franco sur demande au constructeur,
E. FURTAUX, à Montluçon (Allier)

NOUVEAUX MODÈLES
Automobiles de DION-BOUTON
notes des derniers perfectionnements
Souplesse, Légèreté, Élévation, Rapidité, Économie
Ces voitures dominent la route
Pour tous renseignements et commandes s'adresser à:
Maison J. PETITIMBERT, Agence pour la Nièvre
25, rue Marié-Davy, CLAMECY Téléph. 23

GARAGE BERTIN
51, Rue de Moutasse, NEVERS
Téléphone: 3-04
AGENCES:
CITROEN, ZEDL, MORS, LORRAINE-
DIETRICH, UNIC, S.L.I.M, PILAIN
Locations de luxe, Taximètres, Ambulances
Transports de corps par véhicules rapides
propres et confortables
Service de nuit sur commande

Landaus
VOITURES PLIANTES
Charrettes
G. PÉARON
54, Rue de Nièvre, 54
NEVERS

ENTREPRISE DE TRANSPORTS AUTOMOBILES
URSAT & BARTON
DECIZE (Nièvre)
AUTO-GARAGE - CYCLES et AUTOMOBILES
Réparation - Location
TÉLÉPH. 3 10-65